



Office national de l'énergie

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 1998

Canada

Présentation amélioré des rapports au Parlement

Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 1998

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/7-1998

ISBN 0-660-60672-0



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, le rapport d'automne sur le rendement comprend 80 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport du gouvernement intitulé *Une gestion axée sur les résultats*.

Ce ***Rapport ministériel sur le rendement***, qui couvre la période se terminant le 31 mars 1998, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans la *Partie III du Budget principal des dépenses* ou le projet pilote de *Rapport sur les plans et priorités* pour 1997-1998. Les principaux engagements en matière de résultats pour l'ensemble des ministères et organismes sont aussi inclus dans *Une gestion axée sur les résultats*.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner et de mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant :

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada
K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7042
Télécopieur : (613) 957-7044



Office national de l'énergie

Rapport sur le rendement

**Pour la période
se terminant
le 31 mars 1998**

M. Kenneth W. Vollman
Président
Office national de l'énergie

L'honorable Ralph Goodale
Ministre
Ressources naturelles Canada

Préface

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une proposition en vue de diviser le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget des dépenses principal* de chaque ministère ou organisme en deux documents distincts, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*. L'examen des soixante-dix huit rapports ministériels sur le rendement («RMR») déposés en novembre 1997 a mis en relief la place importante que ces documents occupent du point de vue de la reddition de comptes au Parlement, ayant pour but de communiquer de façon crédible les avantages procurés au Canadiens et aux Canadiennes en contrepartie des crédits et des pouvoirs accordés par le Parlement.

Le présent *Rapport ministériel sur le rendement* répond aux engagements du gouvernement et tient compte des objectifs fixés par le Parlement pour ce qui est d'accroître la responsabilisation à l'égard des résultats. Le rapport porte sur la période se terminant le 31 mars 1998 et compare le rendement de l'Office national de l'énergie aux plans qu'il a présentés dans la Partie III de son Budget des dépenses principal de 1997-1998.

L'Office national de l'énergie est déterminé à satisfaire aux exigences inhérentes à la gestion axée sur les résultats, à savoir :

- i) expliciter les résultats attendus à l'égard de ses programmes;
- ii) mettre au point des indicateurs valables pour faire ressortir le rendement de l'Office;
- iii) rehausser la capacité de l'Office de produire de l'information;
- iv) rendre compte des réalisations de l'Office.

Prière d'adresser les observations ou les questions concernant le présent rapport au gestionnaire du site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor ou à l'organisme suivant :

Revue gouvernementale et services de qualité
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario)
K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7042
Télécopieur : (613) 957-7044

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	i
Liste des figures et des tableaux	iii
Sommaire du rapport sur le rendement	iv
Partie : Message du président	1
Partie II : Aperçu de l'organisme	3
A.1 Mandat statutaire	3
A.1.1 Vision et buts de l'organisme	4
A.2 Cadre de fonctionnement	4
A.2.1 Contexte	5
A.2.2 Objectifs stratégiques globaux de 1997-1998	6
A.3 Structure et composition de l'ONÉ	8
A.3.1 Attributions des secteurs d'activité	10
Partie III : Rendement de l'organisme	12
B.1 Principaux engagements en matière de résultats	12
B.2 Aperçu du rendement de l'organisme	13
B.2.1 Réalisations en matière de rendement	14
B.3 Le mot de la fin	33
Partie IV : Rendement financier	35
C.1 Aperçu	35
C.2 Sommaire des crédits approuvés	36
C.3 Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles	37
C.4 Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles	38
C.5 Tableaux qui ne s'appliquent pas à l'ONÉ	38
C.6 Recettes à valoir sur le Trésor	39
C.7 Autres tableaux qui ne s'appliquent pas à l'ONÉ	40
C.8 Passif éventuel	41

Partie V : Groupement des rapports

D.1	Politiques spéciales en matière de voyages	42
D.2	Coopération avec d'autres organismes gouvernementaux ou organismes de réglementation	43
D.3	Comptes rendus trimestriels des activités de réglementation	46

Partie VI : Autres renseignements 50

E.1	Personnes-ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires	50
-----	---	----

Liste des figures et des tableaux

Partie II : Aperçu de l'organisme

Figure 1	Organigramme	9
----------	--------------------	---

Partie III : Rendement de l'organisme

Tableau 1	Inspections touchant l'hygiène et la sécurité professionnelle 1997-1998	18
Tableau 2	Inspections environnementales 1997-1998	19
Tableau 3	Activités dans les régions pionnières 1997-1998	20
Tableau 4	Révisions - Données historiques 1993-1998	26
Tableau 5	Appels et examens juridiques - Données historiques 1993-1998	27
Tableau 6	Données historiques sur la dotation 1993-1998	30

Partie IV : Rendement financier

Graphique 1	Données financières historiques	35
Tableau 1	Sommaire des crédits approuvés	36
Tableau 2	Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles	37
Tableau 3	Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles totales	38
Tableaux 4-6	Tableaux qui ne s'appliquent pas à l'ONÉ	38
Tableau 7	Recettes à valoir sur le Trésor	39
Tableaux 8-14	Autres tableaux qui ne s'appliquent pas à l'ONÉ	40
Tableau 15	Passif éventuel	41

Rapport sur le rendement

Sommaire

Le présent Rapport ministériel sur le rendement vise la période se terminant le 31 mars 1998 et compare le rendement de l'Office national de l'énergie aux plans qu'il a présentés dans la *Partie III de son Budget des dépenses principal* de 1997-1998.

Mandat statutaire

L'Office national de l'énergie a été créé à la suite de la proclamation de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* («Loi sur l'ONÉ») le 2 novembre 1959, loi qui lui confère des fonctions de conseil et de réglementation. L'Office détient aussi des pouvoirs de réglementation aux termes de la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada* («Loi sur les OPC») et de certaines dispositions de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures* («LFH»). La *Loi sur le pipe-line du Nord* («Loi sur le PN») et la *Loi sur l'administration de l'énergie* («Loi sur l'AE») lui confèrent également des responsabilités précises. En outre, le ministre de Développement des ressources humaines Canada nomme des inspecteurs de l'Office à titre d'agents de sécurité aux fins de la mise en oeuvre de la Partie II du *Code canadien du travail*. Aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (la «LCÉE»), l'Office veille à ce que les projets énergétiques relevant de sa compétence fassent l'objet d'une évaluation environnementale.

Vision et buts de l'organisme

La Vision de l'Office consiste à devenir un organisme performant et géré de façon stratégique. En avril 1997, l'Office a modifié en profondeur ses structures organisationnelles et, depuis, il poursuit l'effort de transformation afin d'en arriver à mieux livrer les résultats qui constituent sa raison d'être, à savoir rendre des décisions justes, impartiales et respectées.

Outre ses responsabilités permanentes, l'Office s'est fixé les buts globaux suivants :

- Maintenir et améliorer la qualité de ses services en matière de réglementation et offrir ces services en temps opportun;
- Accroître sa rentabilité;
- Rehausser son aptitude à attirer, à perfectionner et à retenir du personnel hautement qualifié.

Contexte

Réglementation

L'industrie a connu une autre période de grande activité pendant l'exercice 1997-1998. Le dynamisme de l'industrie a eu une incidence directe sur la demande de services de réglementation de l'Office, se soldant par un accroissement de sa charge de travail. Au total, l'Office a consacré 171 jours à des audiences publiques tenues à divers endroits au Canada; ceci représente une hausse de 75 p. 100 par rapport au nombre moyen de jours d'audience enregistré au cours des trois années antérieures. L'Office a tenu onze audiences publiques orales et quatre audiences par voie de mémoires, ainsi que traité un grand nombre de demandes et d'autres questions. Il s'agit d'une réalisation exceptionnelle étant donné que son effectif était à son plus bas niveau en vingt ans et que l'Office a aussi mené pendant l'exercice un vaste projet de transformation et de gestion du changement.

En outre, les considérations relatives à l'intérêt public, notamment la question de l'intégrité des pipelines et les évaluations environnementales, ont amené l'Office à consacrer plus d'efforts à la réglementation des aspects matériels de l'industrie. Aussi a-t-on vu passer de 7 à 37 p. 100 au cours de la décennie la part du temps des audiences qui est affectée à la réglementation matérielle des pipelines.

Notons également que l'infrastructure pipelinière sous réglementation fédérale s'est étendue au cours de la décennie, passant de 32 000 km à 40 000 km de canalisations, et qu'une vaste proportion des gazoducs et des oléoducs en place ont maintenant plus de 30 ans. Garantir l'exploitation de vieux pipelines à des niveaux de fiabilité élevés rend d'autant plus important le maintien de l'intégrité de l'infrastructure établie grâce aux inspections et aux vérifications de sécurité que mène l'Office.

Organisation

La concurrence que se livrent les employeurs sur le marché de l'emploi a obligé l'Office à chercher de nouveaux moyens d'attirer et de retenir des employés hautement qualifiés. Cette concurrence, doublée de la mise en oeuvre d'une nouvelle structure organisationnelle à l'Office et de la nécessité de déménager son siège ailleurs à Calgary, a été une source de défis pour l'Office, sa direction et son personnel.

Le document intitulé *Budget des dépenses 1997-1998 — Un rapport sur les plans et les priorités* fait état des grands objectifs stratégiques de l'Office, notamment : le Système de dépôt électronique des documents relatifs à la réglementation, la transformation, l'amélioration de la gestion du rendement, la recherche de nouvelles façons de fonctionner et l'examen des possibilités qu'offre notre statut d'employeur distinct. Pour réaliser ces objectifs, l'Office s'est restructuré en cinq grands secteurs

d'activité : Demandes, Opérations, Produits, Services généraux et Gestion de l'information. L'organisme bénéficie de l'appui de l'équipe des services juridiques, dirigée par l'avocate générale, et de l'équipe de leadership professionnel.

Réalisations

Compte tenu de l'intensification des activités en matière de réglementation, des enjeux liés à la gestion du changement et de la question fort complexe de l'intérêt public, notamment en ce qui touche les évaluations environnementales, l'Office peut s'enorgueillir des grandes réalisations suivantes :

- L'Office a traité toutes les demandes et autres questions dont il a été saisi et tenu des audiences publiques orales et par voie de mémoires, le tout représentant une hausse de 75 p. 100 de sa charge de travail en matière de réglementation par rapport à la moyenne des trois années antérieures;
- L'Office a mené à bien plusieurs initiatives, en étroite collaboration avec des organismes homologues fédéraux ou provinciaux et des intervenants de l'industrie, dont la production des recommandations de l'Enquête sur la fissuration par corrosion sous tension et la mise en place d'une base de données commune sur les réserves.
- L'Office a engagé des entretiens avec divers intervenants clés sur des questions fondamentales liées au transport, le processus d'évaluation environnementale, l'uniformisation des normes de conception, de construction et d'exploitation des pipelines, les enquêtes sur les incidents pipeliniers et le Système de dépôt électronique des documents relatifs à la réglementation.
- L'Office a établi des liens ou resserré ses rapports avec d'autres pays, notamment en échangeant de l'information et en collaborant avec des représentants étrangers qui s'intéressent à son rôle à titre d'organisme de réglementation et aux questions énergétiques.
- L'Office a transformé ses structures par la réévaluation des postes et l'attribution de titres aux emplois, l'élaboration de séances de conseil et de formation en leadership, l'implantation de nouveaux systèmes de gestion, la conception d'un processus de perfectionnement et la ratification d'une convention collective avec un de ses deux syndicats. Grâce à la transformation, l'Office s'est donné les moyens de réagir efficacement à l'évolution actuelle et future du contexte de la réglementation, tout en accordant la priorité aux questions de gestion du changement liées aux attentes et aux préoccupations du personnel.

Lacunes

L'Office n'a pas atteint certains des buts globaux, des objectifs stratégiques et des résultats attendus dont il était question dans le document intitulé *Budget des dépenses*

1997-1998 — Un rapport sur les plans et les priorités. Voici les domaines où l'Office n'a pas réalisé ses objectifs :

- Divers règlements et lignes directives visant à simplifier et à harmoniser les processus, ou à les clarifier, n'en sont encore qu'à l'étape de la rédaction, le retard dans ce dossier étant attribuable à l'augmentation de la charge de travail en matière de réglementation et aux délais requis pour accomplir certains changements d'ordre administratif et juridique.
- Le Système de dépôt électronique des documents relatifs à la réglementation n'a pas été mis en oeuvre intégralement en raison d'exigences poussées sur le plan technique et de la sécurité, de retards dans l'exécution d'un contrat et de la nécessité de maintenir les arrangements consensuels avec les participants au sein de l'industrie.
- L'Office a reporté jusqu'en 1998-1999 le réexamen général de ses systèmes informatiques parce qu'il lui fallait d'abord se doter d'une vision globale de la gestion de l'information et dresser un plan d'action.
- La mise en oeuvre de toutes les facettes de la transformation de l'Office a constitué un défi en raison des questions liées à la gestion du changement et de la lourde charge de travail en matière de réglementation.

Somme toute, l'exercice 1997-1998 s'est avéré une année riche en défis pour l'Office, ses gestionnaires et son personnel. Ce fut une année marquée par des réalisations et par quelques revers. Cependant, compte tenu que l'effectif de l'Office avait atteint son plus bas niveau en vingt ans, que la charge de travail liée à la réglementation s'était considérablement accrue et que le processus de restructuration venait tout juste d'avoir lieu, l'Office a le mérite d'avoir mené à bien un certain nombre d'instances et d'initiatives de première importance.

Partie I : Message du président

L'exercice 1997-1998 a été marqué par une lourde charge de travail qui était l'aboutissement direct de la mise en valeur projetée du bassin gazier de l'île de Sable, du regain d'activité de l'industrie dans le Bassin sédimentaire de l'Ouest canadien et du désir de l'industrie de disposer d'options plus concurrentielles pour le transport. Je souligne avec fierté que l'Office a traité toutes les demandes dont il a été saisi, réalisation de taille si l'on considère que son effectif était à son plus bas niveau en vingt ans. La compétence exceptionnelle avec laquelle les membres et le personnel de l'Office ont assumé la charge de travail de cette année témoigne de notre engagement envers la raison d'être de l'Office, qui est de servir au mieux l'intérêt public canadien dans le secteur énergétique. Dans la poursuite de cet objectif, nous aspirons à être reconnus, à l'échelle nationale et internationale, comme un tribunal modèle de réglementation dans le domaine de l'énergie.

Cette année, l'Office a implanté avec succès sa nouvelle structure centrée sur le travail en équipes multidisciplinaires. Cette restructuration était indispensable pour créer un milieu de travail qui nous permette de mieux réagir à l'évolution constante du contexte de réglementation et nous concentrer sur les processus essentiels et les résultats à atteindre. Mentionnons également que l'Office fonctionne toujours en régime de recouvrement des frais, ce qui lui a permis de recouvrer 85 p. 100 de ses coûts auprès des compagnies qu'il régleme, plutôt qu'auprès du contribuable.

En outre, l'Office a favorisé la coopération avec d'autres organismes, lorsque c'était pratique, afin d'éliminer les chevauchements et d'offrir des services plus efficaces dans le domaine de la réglementation. L'Office a veillé à ce que les projets tombant sous le coup de la Loi sur l'ONÉ soient soumis à une évaluation environnementale conforme à la fois aux exigences de cette Loi et à celles de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, s'il y a lieu. C'est ainsi qu'il a élaboré de concert avec l'Agence canadienne d'évaluation environnementale des démarches qui concourent à alléger le processus, tout en appliquant convenablement la législation et en garantissant la protection voulue de l'environnement et la prise en compte des autres questions pipelinères. De plus, l'Office a prêté assistance à d'autres pays qui souhaitaient tirer parti de sa longue expérience et de ses réussites à titre d'organisme de réglementation national.

Dans la conjoncture économique qui a prévalu en 1997-1998, l'Office a eu des difficultés à attirer de nouveaux employés et à conserver le personnel en poste. Dans les années à venir, nous ne cesserons de poursuivre notre objectif de devenir un employeur de choix, en offrant à nos employés un régime de rémunération raisonnable et un milieu de travail exceptionnel. En outre, l'Office se dotera de meilleurs outils pour manipuler un volume croissant d'information, outils qui permettront aux usagers de choisir l'information la plus pertinente et de la communiquer de façon plus efficace à ceux que nous servons. Du reste, l'accroissement de nos capacités dans le domaine de la

technologie représente un élément central de notre stratégie visant à servir tous les Canadiens et Canadiennes à partir d'un seul point de service, et demeure d'une importance capitale pour l'exercice des fonctions de conseil et de réglementation de l'Office.

L'Office doit une grande part de son succès au dévouement, au travail acharné et au talent de tous ceux et celles qui participent à ses activités, et j'ai confiance que nous saurons relever avec succès tout défi que l'avenir pourrait nous réserver.

Kenneth W. Vollman

Partie II : Aperçu de l'organisme

L'Office national de l'énergie (l'«ONÉ» ou l'«Office») a été créé à la suite de la proclamation de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* («Loi sur l'ONÉ») le 2 novembre 1959. L'Office détient tous les pouvoirs d'une cour supérieure d'archives en ce qui concerne la comparution des témoins, la prestation des serments, l'interrogatoire des témoins, la production et l'examen des documents, ainsi que la mise en application de ses ordonnances. La plupart des audiences sont menées par trois membres, ce qui représente un quorum à l'Office, dont un préside l'audience. Les décisions de réglementation de l'Office et les raisons qui les sous-tendent sont diffusées à titre de documents publics. À la fin de l'année, l'Office comptait cinq membres permanents et deux membres temporaires, secondés par un effectif de 256 équivalents à temps plein, qui prodigue des conseils dans un éventail de domaines comme l'économie, le génie, l'environnement, les finances, la géologie, le droit et l'évolution du marché énergétique.

A.1 Office national de l'énergie - Mandat statutaire

La Loi sur l'ONÉ confère des **pouvoirs de réglementation** à l'Office, notamment celui d'autoriser :

- la construction et l'exploitation d'oléoducs, de gazoducs et de productoducs interprovinciaux et internationaux;
- la construction et l'exploitation des lignes internationales de transport d'électricité et des lignes interprovinciales désignées;
- les droits et les tarifs relatifs aux oléoducs et aux gazoducs relevant de sa compétence;
- les exportations de pétrole, de gaz naturel et d'électricité, et les importations de gaz naturel.

L'Office exerce aussi des **pouvoirs de réglementation** en vertu de la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada* («Loi sur les OPC») et de certaines dispositions de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures* («LFH»), soit le pouvoir de régir les activités d'exploration et de mise en valeur du pétrole et du gaz sur les terres pionnières du Canada qui ne sont pas assujetties à un accord fédéral-provincial. Le mandat de l'Office consiste également à offrir une expertise technique à l'Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers et à celui de la Nouvelle-Écosse, à Ressources naturelles Canada et à Affaires indiennes et du Nord Canada.

La *Loi sur le pipe-line du Nord* («Loi sur le PN») et la *Loi sur l'administration de l'énergie* («Loi sur l'AÉ») confèrent également à l'Office des responsabilités précises. En outre, le ministre de Développement des ressources humaines Canada nomme des inspecteurs de l'Office à titre d'agents de sécurité aux fins de la mise en oeuvre de la Partie II du *Code canadien du travail*.

L'Office remplit également une importante fonction de **conseil** et peut, de son propre chef, tenir des enquêtes et mener des études sur des aspects particuliers du secteur énergétique, de même que préparer des rapports à l'intention du Parlement, du gouvernement fédéral et du grand public. Aux termes de la Loi sur l'ONÉ, l'Office doit suivre tous les aspects de l'offre, de la production, de la mise en valeur et du commerce des ressources énergétiques, qui sont du ressort du gouvernement fédéral. De plus, l'Office produit des études et des rapports à la demande du ministre des Ressources naturelles.

Pour des raisons essentielles d'intérêt public, l'Office s'occupe depuis longtemps de mener des évaluations environnementales à l'égard des projets énergétiques qui relèvent de sa compétence et, depuis 1995, il détient des responsabilités précises aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* («LCÉE»). Suivant la Loi sur l'ONÉ et la Loi sur les OPC, les attributions de l'Office en matière d'environnement comprennent trois étapes distinctes : évaluer les effets environnementaux éventuels des projets, suivre et faire appliquer les conditions dont est assortie l'approbation d'un projet et assurer une surveillance continue et à long terme des activités.

A.1.1 Vision et buts de l'organisme

La **Vision** de l'Office consiste à devenir un organisme performant et géré de façon stratégique. En avril 1997, l'Office a modifié en profondeur ses structures organisationnelles et, depuis, il poursuit cet effort de transformation afin d'en arriver à mieux livrer les résultats qui constituent **sa raison d'être**, à savoir rendre des décisions justes, impartiales et respectées.

Outre ses responsabilités permanentes, l'Office s'est fixé les buts globaux suivants :

- Maintenir et améliorer la qualité de ses services en matière de réglementation et offrir ces services en temps opportun;
- Accroître sa rentabilité;
- Rehausser son aptitude à attirer, à perfectionner et à retenir du personnel hautement qualifié.

A.2 L'Office national de l'énergie - Cadre de fonctionnement

Comme nous l'avons mentionné dans le document intitulé *Budget des dépenses 1997-1998 — Un rapport sur les plans et les priorités*, les facteurs relevés ci-dessous ont grandement influé sur la prestation des programmes et des services de l'Office. En effet, ces facteurs ont joué un rôle déterminant dans le contexte de fonctionnement général et ont influé sur la capacité de l'Office de réaliser pleinement ses buts globaux.

A.2.1 Contexte

Facteurs internes et externes

Hausse de l'activité de l'industrie

L'exercice 1997-1998 s'est révélé une des années les plus chargées de l'Office, alors même qu'un grand nombre de compagnies ont demandé l'autorisation de construire de nouveaux pipelines ou d'agrandir les réseaux en place, et ont parfois présenté des demandes connexes pour obtenir des licences d'exportation de gaz naturel à long terme. Ainsi, l'Office a connu cette année une forte charge de travail liée à ses activités de réglementation : les audiences portant sur les projets gaziers de l'île de Sable et sur le projet de gazoduc d'Alliance Pipeline en sont d'ailleurs de bons exemples. Comme l'indique la Partie V - *Groupement des rapports - Comptes rendus trimestriels des activités de réglementation*, l'Office a tenu onze audiences publiques orales et quatre audiences par voie de mémoires, ainsi que traité un grand nombre de demandes et d'autres questions. Au total, l'Office a consacré 171 jours à des audiences publiques tenues à divers endroits au Canada, ce qui représente une hausse de 75 p. 100 par rapport au nombre moyen de jours d'audience enregistré au cours des trois années antérieures. Il s'agit d'une réalisation exceptionnelle étant donné que notre effectif était à son plus bas niveau en vingt ans et que l'Office a aussi mené pendant l'exercice un vaste projet de transformation et de gestion du changement.

Évolution du cadre de réglementation

L'Office a été à la tête d'un grand changement sur le plan de la réglementation économique; cette réglementation, qui avait jusque-là été axée sur le coût du service, repose maintenant davantage sur des règlements incitatifs négociés et l'établissement de droits en fonction de la durée du contrat. Ce virage a fait en sorte que les questions économiques occupent aujourd'hui une moins grande place dans les audiences portant sur les grandes installations. Par ailleurs, au cours de la période, les considérations d'intérêt public, comme la question de l'intégrité des pipelines et les évaluations environnementales, ont amené l'Office à consacrer plus d'efforts à la réglementation des aspects matériels des projets. En effet, la réglementation matérielle des pipelines (p. ex. les questions techniques, foncières et environnementales) occupe maintenant 37 p. 100 du temps des audiences alors qu'elle n'en représentait que 7 p. 100 au début de la décennie.

Intégrité des pipelines

Au cours de la décennie, l'infrastructure pipelinière sous réglementation fédérale s'est agrandie d'environ 25 p. 100, passant de quelque 32 000 à 40 000 km de canalisations. Près de la moitié des oléoducs et du quart des gazoducs de ressort fédéral ont plus de 30 ans.

Les compagnies ont réussi, grâce à leurs programmes d'entretien préventif, à maintenir des niveaux élevés de fiabilité dans l'exploitation de leurs installations vieillissantes, mais il n'en reste pas moins que les inspections et les vérifications de sécurité de l'Office revêtent de plus en plus d'importance. L'Office a insisté davantage sur le maintien de l'intégrité de l'infrastructure en place, tout en veillant à ce que les nouveaux pipelines soient conçus et construits suivant les normes de sécurité voulues.

Marché du travail de l'Alberta

L'économie albertaine, en particulier le secteur de l'énergie, a été très vigoureuse en 1997-1998 et on s'attend à ce qu'elle continue de surpasser celle de la plupart des autres régions au cours des prochaines années. Les employeurs à Calgary se font donc concurrence pour recruter des employés qui possèdent les compétences que l'Office lui-même recherche. Pour maintenir le niveau élevé de service et la confiance du public, l'Office s'est employé à attirer et à retenir du personnel hautement qualifié tout au long de l'exercice.

Gestion du changement

La mise en oeuvre des nouvelles structures organisationnelles, doublée de l'entrée en fonction des nouveaux membres de l'Office, a été source de défis car il s'imposait pour chacun de s'initier à des questions et à des processus entièrement nouveaux. Ainsi, la transformation culturelle de l'organisme, la nécessité de se familiariser avec un nouveau contexte et la charge de travail élevée dans le domaine de la réglementation sont devenues des enjeux du point de vue de la gestion du changement.

Avec le concours de ses gestionnaires et employés, l'Office a exploré les moyens qui lui permettraient de mieux répondre aux attentes du personnel dans la nouvelle structure centrée sur le travail en équipes multidisciplinaires. L'Office a investi des ressources dans la formation des employés afin qu'ils puissent acquérir les compétences nécessaires pour tirer le maximum d'une telle structure, ainsi que dans l'élaboration de systèmes visant à clarifier les rôles et les responsabilités. En outre, l'Office prévoit que son déménagement à l'été de 1998 dans un cadre physique mieux adapté au travail d'équipe l'aidera à parachever la transformation culturelle de l'organisation.

A.2.2 Objectifs stratégiques globaux de 1997-1998

i) Système de dépôt électronique des documents relatifs à la réglementation (SDÉDR)

Le projet relatif au Système de dépôt électronique des documents relatifs à la réglementation (SDÉDR) vise avant tout à améliorer le processus de réglementation, à réduire les coûts, à accélérer l'échange de documents par l'adoption de présentations

normalisées ainsi qu'à faciliter l'accès du public aux renseignements de l'Office. Comme objectif secondaire, on s'attend à ce que l'acquisition par les employés des compétences nécessaires pour appuyer l'installation et l'exploitation du système favorisera par la suite une utilisation plus répandue des moyens électroniques et donc contribuera à améliorer les communications et la prise des décisions.

L'Office a poursuivi le projet SDÉDR, qu'il mène conjointement avec la Commission de l'énergie de l'Ontario («CÉO») et une vingtaine d'intervenants importants dans le domaine de la réglementation. En 1996-1997, le gros des efforts a porté sur l'élaboration de modèles de documents électroniques dans le cadre d'une validation du concept, lesquels ont été testés au début de 1998 à l'aide d'un dépôt de documents temporaire. À la suite d'une quatrième évaluation coût-efficacité indépendante, tous les intervenants ont décidé, vers la fin de 1997, d'aller de l'avant avec la mise en oeuvre du système.

En prévision de l'étape de la mise en oeuvre, l'Office s'est attaché pendant l'exercice à dresser un plan de mise en oeuvre et à assurer de bonnes communications avec tous les intervenants pendant l'exercice de 1997-1998..

ii) Transformation

L'objectif premier de la transformation est de réaliser la Vision de l'Office, c'est-à-dire devenir un organisme performant et géré de façon stratégique. Nous prévoyons que la transformation nous permettra de réagir efficacement à l'évolution actuelle et future du contexte de la réglementation, tout en rehaussant considérablement l'efficacité et le moral du personnel. La décision de restructurer l'Office était motivée par le besoin d'éliminer les obstacles structureaux typiques d'un concept organisationnel axé sur les fonctions professionnelles.

iii) Amélioration de la gestion du rendement

Un nouveau cadre de gestion du rendement a été instauré au niveau des unités, des équipes et des employés individuels afin de définir clairement les responsabilités et les objectifs en termes de résultats et de fournir des critères de mesure précis. Le nouveau cadre de gestion du rendement sera mis en oeuvre intégralement durant l'exercice 1998-1999.

iv) Nouvelles façons de fonctionner

Pour suivre l'évolution du contexte de réglementation sans accroître ses ressources, l'Office a dû innover. Par exemple, les protocoles d'entente conclus avec d'autres organismes de réglementation lui ont permis de mieux coordonner les activités et les processus. En outre, l'Office a examiné de nouvelles démarches en matière de

réglementation et il demeurera un chef de file pour ce qui est de promouvoir la réglementation axée sur les forces du marché.

v) Statut d'employeur distinct

L'Office a exploré les possibilités que lui offre son statut d'employeur distinct (SED) pour ce qui est d'attirer et de conserver le personnel dont il a besoin, en simplifiant ses processus de rémunération et de dotation, en révisant son système de classification et en signant sa première convention collective avec un de ses deux syndicats, qui sont l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFPC) et l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC).

A.3 Structure et composition de l'ONÉ

Le 1^{er} avril 1997, l'Office a mis en place une nouvelle structure organisationnelle plus compatible avec sa Vision. Grâce à cette structure et au style de gestion qu'elle suppose, l'Office peut :

- devenir un organisme performant, qui poursuit des objectifs clairement définis et dont les activités et l'effectif tendent vers la réalisation de ces objectifs;
- travailler efficacement en équipes multidisciplinaires;
- aborder la gestion du changement d'une manière proactive;
- s'assurer que ses cadres adoptent une démarche axée sur la participation dans la prise des décisions;
- promouvoir des rapports de travail positifs;
- créer un bon milieu de travail pour du personnel de valeur.

L'Office s'est restructuré en cinq grands secteurs d'activité : Demandes, Produits, Opérations, Services généraux et Gestion de l'information, qui bénéficient de l'appui de l'équipe des services juridiques, dirigée par l'avocate générale, et de l'équipe de leadership professionnel.

A.3.1 Attributions des secteurs d'activité

Demandes

Le Secteur des demandes a pour tâche de traiter et d'évaluer toutes les demandes présentées aux termes de la Loi sur l'ONÉ. La plupart de celles-ci tombent sous le coup des parties III, IV et VI de la Loi, lesquelles visent les installations, les droits et les licences d'exportation. Le personnel du Secteur des demandes est aussi chargé de la surveillance et de la vérification financières des pipelines réglementés par l'Office.

Produits

Le Secteur des produits est chargé d'appuyer l'Office dans l'accomplissement de son mandat en assurant la surveillance de l'industrie et des marchés de l'énergie. Il lui incombe aussi de tenir à jour les lignes directrices et les règlements régissant les exportations d'énergie, comme l'exige la partie VI de la Loi sur l'ONÉ. Dans une conjoncture en évolution constante, le Secteur se charge également de traiter les demandes relatives aux exportations à court terme de gaz, de pétrole et de liquides de gaz naturel, de même que les demandes concernant les exportations d'électricité et les lignes internationales de transport d'électricité.

Opérations

Le Secteur des opérations s'occupe de toutes les questions relatives à la sécurité et à l'environnement pour ce qui est des installations visées par la Loi sur l'ONÉ, la Loi sur les OPC et la LFH. À ce titre, il est chargé de mener des inspections et des vérifications en matière de sécurité et de protection de l'environnement, de faire enquête sur les accidents et de surveiller les méthodes d'intervention en cas d'urgence. Le Secteur est aussi chargé de réglementer la mise en valeur des hydrocarbures dans les régions pionnières non visées par des accords. Il lui incombe, enfin, d'élaborer des règlements et des lignes directrices dans tous les domaines susmentionnés.

Services généraux

Le Secteur des services généraux est chargé de fournir les services nécessaires pour appuyer l'Office dans la gestion de ses ressources humaines, matérielles et financières.

Gestion de l'information

Le Secteur de la gestion de l'information est chargé d'élaborer et de mettre en oeuvre une stratégie de gestion de l'information qui rehausse la capacité de l'Office de rendre des décisions justes, impartiales et respectées, et qui permet de fournir aux intervenants internes et externes les renseignements dont ils ont besoin.

Équipe des services juridiques et équipe de leadership professionnel

Dirigée par l'avocate générale, l'équipe des services juridiques fournit des avis juridiques en matière de gestion et de réglementation. L'équipe de leadership professionnel a pour rôle de maintenir et d'accroître le savoir-faire technique de l'ONÉ dans les domaines suivants : économie, environnement, ressources énergétiques et génie.

Partie III : Rendement de l'organisme

B.1 Principaux engagements en matière de résultats

Fournir aux Canadiens et aux Canadiennes :	Ce qui se manifeste par :	Renvoi
Avantages socio-économiques découlant de la réglementation de l'industrie énergétique canadienne (pétrole, gaz et électricité).	(i) Efficacité et efficience des processus d'examen des demandes, se traduisant par la tenue d'instances justes, bien comprises et conviviales, et par le traitement en temps opportun des demandes malgré une charge de travail élevée;	Partie III, (i) p.14
	(ii) Bilan de sécurité et performance environnementale des installations relevant de la compétence de l'Office;	Partie III, (ii) p.16
	(iii) Effets de la coopération avec l'industrie, d'autres ministères du gouvernement et le public pour ce qui concerne la sécurité et l'environnement;	Partie III, (iii) p.20
	(iv) Accès du public aux décisions, aux registres publics et à l'information de l'Office, et rapport coût-efficacité de la gestion de l'information;	Partie III, (iv) p.21
	(v) Rapport coût-efficacité de la surveillance des marchés énergétiques et de la collecte de renseignements sur ces marchés;	Partie III, (v) p.22
	(vi) Rapport coût-efficacité de la réglementation touchant la construction et l'exploitation de pipelines;	Partie III, (vi) p.23
	(vii) Qualité des conseils et de l'aide fournis aux membres et à la direction de l'Office;	Partie III, (vii) p.25
	(viii) Compétitivité sur le marché du travail de Calgary;	Partie III, (viii) p.27
	(ix) Satisfaction des clients internes.	Partie III, (ix) p.29

B.2 Aperçu du rendement de l'organisme

Office national de l'énergie	
Dépenses prévues	28 000 000 \$
Autorisations	29 417 398 \$
Dépenses réelles en 1997-1998	28 048 563 \$

L'Office est constamment à la recherche de moyens qui lui permettent d'alléger ses processus afin d'accomplir ses activités d'une façon plus efficace et efficiente. Grâce aux diverses mesures qu'il a prises pour simplifier ses activités, l'Office a réussi à assumer une charge de travail toujours croissante dans un contexte en constante évolution. Dans les années à venir, il continuera d'innover afin d'apporter d'autres améliorations à ses modes de fonctionnement, compte tenu de la fluctuation du niveau d'activité des secteurs gazier et pétrolier, de la complexité des questions d'intérêt public soulevées au cours des audiences publiques, ainsi que des ressources humaines et financières limitées à sa disposition. En 1997-1998, l'Office a adopté des démarches à la fois plus proactives et novatrices pour mettre ses renseignements et ses processus à la portée du public canadien et des compagnies qu'il réglemente.

Sont exposées ci-après les grandes réalisations de l'Office au cours de la période se terminant en mars 1998 :

- L'Office a traité toutes les demandes et autres questions dont il a été saisi et tenu des audiences publiques orales et par voie de mémoires, le tout représentant une hausse de 75 p. 100 de sa charge de travail en matière de réglementation par rapport à la moyenne des trois années antérieures;
- L'Office a établi des liens de collaboration avec d'autres organismes, y compris d'autres instances, afin de réduire les chevauchements au minimum et de simplifier les processus de réglementation du secteur énergétique;
- L'Office a engagé des entretiens avec divers intervenants clés sur des questions fondamentales liées au transport, le processus d'évaluation environnementale, l'uniformisation des normes de conception, de construction et d'exploitation des pipelines, les enquêtes sur les incidents pipeliniers et le Système de dépôt électronique des documents relatifs à la réglementation;
- L'Office a transformé et restructuré ses activités pour pouvoir réagir efficacement à l'évolution actuelle et future du contexte de réglementation, tout en accordant la priorité aux questions de gestion du changement afin de répondre aux attentes et aux préoccupations du personnel;

- L'Office a mené à bien l'étape de la validation du concept du projet touchant le Système de dépôt électronique des documents relatifs à la réglementation (SDÉDR), une quatrième évaluation coût-efficacité indépendante a été effectuée et les intervenants ont convenu d'aller de l'avant avec la mise en oeuvre du système.

B.2.1 Réalisations en matière de rendement

I. Avantages socio-économiques découlant de la réglementation de l'industrie énergétique canadienne (pétrole, gaz et électricité)

- i) Efficacité et efficience du traitement des demandes, se traduisant par la tenue d'instances justes, bien comprises et conviviales, et par le traitement en temps opportun des demandes malgré une charge de travail élevée.***

Audiences publiques

Au cours des exercices allant de 1992 à 1996, l'Office a connu une baisse graduelle du nombre et de la durée des audiences orales. Cette tendance s'est toutefois renversée en 1997-1998, où l'Office a siégé un total de 171 jours. Comme il est indiqué dans le document intitulé *Budget des dépenses de 1997-1998 — Un rapport sur les plans et les priorités*, l'année 1996 a été la plus occupée pour le secteur amont de l'industrie pétrolière et gazière au Canada. Ce degré d'activité a eu une incidence directe sur la demande de services de réglementation de l'Office en 1997-1998. La complexité des questions d'intérêt public a également exercé une influence majeure sur le niveau global des activités de réglementation. En conséquence, on n'avait pas vu une telle effervescence depuis 1986. Les membres et le personnel de l'Office ont eu fort à faire pour s'acquitter de l'obligation de l'Office d'étudier les demandes.

L'Office a tenu onze audiences orales sur des demandes touchant la construction de nouveaux pipelines, l'agrandissement et la remise en service de pipelines, les droits et tarifs de compagnies pipelinières et l'accès aux installations pipelinières. En outre, l'Office a tenu quatre audiences par voie de mémoires pour étudier des demandes de licences d'exportation de gaz naturel. Les projets gaziers de l'île de Sable ont nécessité 54 jours d'audience publique et deux jours d'audience informelle. L'audience officielle portant sur le projet de gazoduc d'Alliance Pipeline Ltd a débuté en janvier 1998 et s'est poursuivie pendant 56 jours. Elle avait été précédée d'une conférence préparatoire de six jours en novembre 1997. De plus, l'audience relative au projet de gazoduc d'Alliance instaurait une nouvelle démarche visant à accroître la participation du public au processus d'établissement de la portée de l'évaluation environnementale du projet. En 1997-1998, l'Office a consacré à ces deux seuls projets une grande partie de ses ressources afin d'examiner comme il se doit les questions d'intérêt public complexes en cause (voir la Partie V - D.3 - Comptes rendus trimestriels des activités de réglementation).

Temps de traitement

L'Office continue à travailler diligemment pour faire en sorte qu'il traite les demandes le plus rapidement possible tout en tenant dûment compte de toutes les questions pertinentes d'intérêt public. Selon l'état de préparation des demandes et la complexité des questions soulevées, les demandes d'ordonnance d'exportation à court terme sont normalement traitées en deux jours et les demandes visant des installations pipelinières de petite envergure sont habituellement traitées en moins de sept semaines. Les temps de traitement de ces demandes étaient similaires à ceux enregistrés durant l'année civile 1996.

Durant l'exercice 1997-1998, l'Office a pris en moyenne environ 30 semaines pour traiter les demandes examinées dans le cadre d'audiences. Ce temps de traitement dépasse la durée moyenne enregistrée en 1996-1997 et est en grande partie attribuable à la complexité et à la nature évolutive des audiences, ainsi qu'aux nouvelles démarches d'examen environnemental et aux questions propres à chaque dossier. La construction de nouveaux pipelines et l'agrandissement de pipelines existants supposent souvent l'examen de questions environnementales complexes. Ainsi, par exemple, il a fallu consacrer 79 semaines à l'examen des projets gaziers de l'île de Sable

Évaluation environnementale

L'Office a veillé à ce que les projets étudiés en vertu de la Loi sur l'ONÉ fassent l'objet d'une évaluation environnementale suffisante, conformément aux exigences de cette loi et, le cas échéant, à celles de la LCÉE. Tel que prévu dans la *Partie III du Budget des dépenses*, un certain nombre de demandes complexes pour de nouveaux réseaux pipeliniers présentées en 1997-1998 ont exigé un examen aux termes de la LCÉE auquel ont participé les gouvernements provinciaux ainsi que des organismes fédéraux et provinciaux. Dans le cas de l'examen des projets de l'île de Sable, par exemple, une commission d'examen public de cinq personnes a été mise sur pied pour rendre des décisions aux termes de plusieurs lois, dont la LCÉE. À la conclusion de ses travaux, elle a rendu sa décision au sujet, entre autres, des effets des projets gaziers de l'île de Sable sur l'environnement. Durant cette démarche, un examen complexe et difficile du dossier environnemental a été mené avec succès au moyen d'un processus d'examen conjoint unique.

L'Office, en collaboration avec l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et d'autres autorités responsables clés, s'est penché sur des moyens permettant de simplifier ces processus tout en tenant dûment compte de l'application de la loi, de la protection de l'environnement et des autres questions liées aux installations pipelinières. Le *Règlement sur la coordination par les autorités fédérales des procédures et des exigences en matière d'évaluation environnementale* représente un élément de cette démarche de l'Office.

ii) ***Bilan de sécurité et performance environnementale des installations relevant de la compétence de l'Office***

Installations pipelinières

Les débuts du réseau pipelinier canadien de ressort fédéral remontent aux années 1950 avec la construction des grands pipelines. Ce réseau s'est étendu progressivement depuis et, à l'heure actuelle, il compte plus de 40 000 km de canalisations relevant de la compétence de l'Office. La défaillance d'un pipeline peut coûter des vies humaines ou causer des dommages graves à l'environnement. Le vieillissement de l'infrastructure, l'accroissement de la concurrence et la sensibilisation aux coûts de l'industrie pipelinière, ainsi que l'empiètement des gens sur les couloirs pipeliniers originaux, obligent l'Office à faire preuve de diligence quand il veille à la sécurité de l'infrastructure pipelinière relevant de sa compétence. De même, la construction de nouveaux pipelines a exigé un examen attentif car elle peut toucher de nombreux propriétaires fonciers et soulever des préoccupations en matière d'environnement.

Pour assurer l'exploitation en toute sécurité des pipelines et la protection de l'environnement, l'Office mène un vaste programme de réglementation qui comprend l'élaboration de règlements, la réalisation d'inspections et de vérifications régulières en matière de sécurité et d'environnement, ainsi que des enquêtes publiques sur les questions liées à la sécurité. En cas de défaillance d'un pipeline, l'Office enquête pour déterminer si la compagnie se conforme aux règlements et si ceux-ci doivent être modifiés. Au milieu de 1997, l'Office a terminé l'ébauche de modifications profondes à son *Règlement sur les pipelines terrestres* pour le rendre moins normatif que la version actuelle et accorder plus d'importance à l'entretien des pipelines. Ce règlement est actuellement à l'étude au ministère fédéral de la Justice.

Une autre des grandes réalisations de l'Office en 1997 a été le suivi de l'enquête sur la fissuration par corrosion sous tension des oléoducs et des gazoducs canadiens. Tel que prévu pour 1997-1998, toutes les recommandations visant à promouvoir la sécurité du public relativement aux oléoducs et aux gazoducs ont été mises en oeuvre avec succès.

Incidents pipeliniers

L'Office a surveillé la performance des compagnies et modifié son programme de réglementation en conséquence. On n'a jamais enregistré d'accident mortel mettant en cause un membre du public sur un pipeline de compétence fédérale, et ce, même si le nombre de kilomètres de pipeline en service croît d'année en année.

Les compagnies doivent signaler immédiatement tous les incidents qui entraînent un décès, des blessures nécessitant l'hospitalisation de la victime, un incendie ou une explosion, un déversement de pétrole, une rupture de canalisation, ou toute autre

défaillance d'un pipeline. Durant l'année civile 1996, 69 incidents ont été signalés en vertu du Règlement. Durant l'exercice 1997-1998, on en a signalé 91. Cependant, même si l'on constate une hausse, il s'agissait en majorité de déficiences relativement mineures qui n'ont pas eu grand impact sur le public, l'environnement ou les employés des compagnies. Il y a eu neuf accidents de travail causant des blessures et deux accidents mortels durant des travaux de construction pipelinière; aucun membre du public n'a été blessé. En 1997-1998, l'Office a mené cinq enquêtes sur des incidents majeurs.

Inspections et vérifications en matière de sécurité

L'Office a effectué régulièrement sur place des inspections de sécurité des réseaux pipeliniers pour assurer l'observation des exigences réglementaires, des devis et procédures approuvés et des conditions énoncées dans les certificats d'autorisation, ainsi que pour garantir la sécurité du personnel des compagnies pipelinières et du public. Le tableau 1 indique les activités de l'Office en ce domaine en 1997-1998.

Le programme d'inspections de sécurité permet de relever les cas de non-respect de la loi, qui sont ensuite portés à l'attention de la compagnie visée. Dans la majorité des cas, les compagnies interviennent rapidement pour corriger l'infraction, souvent avant même que l'inspecteur n'ait quitté les lieux. Les compagnies doivent fournir une assurance de conformité volontaire (ACV) dans le cas des infractions qui ne peuvent pas être corrigées rapidement et qui ne présentent pas un risque grave ou immédiat. L'ACV fait l'objet d'un suivi, qui permet de vérifier si la compagnie a pris les mesures voulues. Les situations dangereuses qui exigent une intervention immédiate et directe font l'objet d'une ordonnance de l'Office, délivrée par l'inspecteur. En 1997, toutes les infractions ont été corrigées au moyen des ACV et aucune ordonnance de l'Office en matière de sécurité n'a été délivrée pour une situation d'urgence.

La démarche de l'Office qui consiste à travailler avec diligence et en collaboration avec l'industrie pipelinière permettra d'améliorer le respect de la réglementation et la sécurité générale au fil des ans. En 1997-1998, les inspecteurs de l'Office ont visité 249 sites et reçu 468 ACV (1,9 ACV par site), comparativement à 273 visites et 373 ACV durant l'année civile 1996 (1,4 ACV par site).

Tableau 1

Inspections touchant l'hygiène et la sécurité professionnelle - 1997-1998

Type	Nombre d'inspections	Nombre d'ACV
Construction	16	54
Installations	148	271
Vérification	12	26
Croisement de pipelines	10	7
Régions pionnières	63	110
Total :	249	468

Inspections et vérifications en matière d'environnement

L'Office a instauré un programme d'inspections environnementales pour garantir le respect de ses exigences réglementaires, des devis et procédures approuvés, et des conditions énoncées dans tout certificat autorisant un projet. Le programme prévoit des inspections pendant et après la construction et tout au long de l'exploitation d'une installation. Les incidents entraînant le déversement d'hydrocarbures ou d'autres substances nocives font aussi l'objet d'une inspection (voir le tableau 2). Le programme permet d'assurer que les installations et les emprises réglementées sont convenablement protégées, décontaminées ou remises en état selon les normes approuvées ou prescrites par la loi. Les plaintes des propriétaires fonciers touchant les questions environnementales ou les droits fonciers sont également traitées dans le cadre de ce programme.

Les inspecteurs en environnement nommés par l'Office ont le pouvoir de rendre des ordonnances qui peuvent forcer une compagnie à suspendre ses activités et à prendre des mesures visant à garantir la sécurité, la protection des biens et la protection de l'environnement. Si une compagnie ne peut prendre des mesures immédiates de protection de l'environnement ou fournir des assurances à cet égard, l'inspecteur suivra alors les procédures normales de l'Office en matière d'assurance de conformité volontaire ou d'ordonnances d'urgence. Grâce à ce processus, aucune ACV ou ordonnance d'urgence n'a été délivrée pour des cas de non-conformité environnementale en 1997-1998.

Tableau 2

Inspections environnementales - 1997-1998

Type	Nombre d'inspections
Construction et exploitation	145
Interventions d'urgence	9
Régions pionnières	7
Total :	161

Mise en valeur des hydrocarbures sur les terres pionnières

L'Office continue de réglementer les aspects techniques et opérationnels de l'exploration et de la mise en valeur des hydrocarbures dans les régions pionnières qui ne sont pas régies par un accord fédéral-provincial. Ces terres se trouvent principalement au nord du 60^e parallèle. Il exerce ces responsabilités conformément aux dispositions de la Loi sur les OPC et de certaines dispositions de la LFH. De plus, il a offert son aide technique aux Offices des hydrocarbures extracôtiers et au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Lors de l'examen des demandes relatives aux régions pionnières, l'Office établit les exigences pour l'utilisation rationnelle des ressources, la sécurité du public et des travailleurs, la protection des biens et de l'environnement, ainsi que la capacité financière des exploitants d'assumer toutes les responsabilités pouvant découler des activités autorisées. Le tableau 3 montre l'activité menée dans les régions pionnières en 1997-1998, laquelle s'est accrue par rapport à l'année précédente. Pour la période se terminant le 31 mars 1998, il n'y a eu aucun appel ni révision relatif à la Loi sur les OPC.

En vertu de la Loi sur les OPC et du Code canadien du travail et des règlements connexes, l'Office mène également des inspections en matière d'environnement et de sécurité sur les terres pionnières non régies par un accord. En 1997-1998, l'Office a effectué 70 inspections et reçu 110 ACV, comparativement à 45 inspections et 109 ACV en 1996.

De plus, l'Office a presque terminé en 1997-1998 les pourparlers engagés avec le gouvernement du Yukon au sujet de l'utilisation des règlements de l'Office sur les terres pionnières comme fondement du régime réglementaire du Yukon et sur le recours aux services d'évaluation et d'inspection de l'Office. Ces discussions ont établi les assises d'un cadre de réglementation harmonisé et uniforme pour les entreprises d'exploitation pétrolière et gazière au nord du 60^e parallèle.

Tableau 3

Activités dans les régions pionnières - 1997-1998

Type	Autorisations délivrées
Autorisations de programmes de forage	1
Autorisations de forage de puits	20
Autorisations de cessation d'exploitation de puits	4
Renouvellement du statut de puits suspendu	5
Autorisations de cessation d'exploitation	6
Total :	36

iii) Effets de la coopération avec l'industrie, d'autres ministères du gouvernement et le public pour ce qui concerne la sécurité et l'environnement

L'Office continue de se bâtir, sur la scène nationale et internationale, la réputation d'un tribunal expert de réglementation dont les antécédents témoignent d'une longue et fructueuse expérience du régime canadien de réglementation de l'énergie, tant à l'échelon fédéral que provincial.

En sa qualité d'organisme modèle de réglementation, l'Office se voit de plus en plus sollicité par le public, d'autres organismes et des organisations étrangères désireux d'obtenir des conseils et des services. Plusieurs ministères et organismes provinciaux et territoriaux ont collaboré étroitement avec l'Office à diverses initiatives, notamment l'Administration du pipe-line du Nord, le Bureau de la sécurité des transports du Canada, Développement des ressources humaines Canada, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, Ressources naturelles Canada, le ministère de l'Expansion économique du Territoire du Yukon, l'Alberta Energy and Utilities Board «AEUB», le ministère de l'Emploi et de l'Investissement de la Colombie-Britannique, la Commission de l'énergie de l'Ontario («CÉO»), le ministère de l'Énergie de la Saskatchewan, et d'autres organismes.

Notons à cet égard que l'Office a eu des discussions avec l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE) afin de définir la démarche qui permettrait le mieux à l'Office de s'acquitter de ses responsabilités relatives à la préparation des rapports d'étude approfondie (RÉA), tout en permettant au ministre fédéral de l'Environnement de faire ses propres déterminations avant la tenue de l'audience de l'Office. Il a aussi été question des formules qui permettraient de simplifier le processus

d'évaluation environnementale et de la possibilité de substituer le processus d'audience de l'Office à une évaluation environnementale menée par une commission d'examen de l'Agence. Ces entretiens ont abouti à l'acceptation de principes communs concernant les RÉA et les autres formes d'évaluation, et à la consolidation de rapports de collaboration harmonieux qui mèneront à d'autres initiatives fructueuses dans les années à venir.

Les gouvernements de pays étrangers se sont adressés à l'Office afin d'en apprendre davantage sur son mandat, les lois qui le régissent, sa démarche de réglementation et sa manière d'aborder les études du secteur énergétique. À titre d'indice de la mesure où le savoir-faire de l'Office jouit d'une renommée internationale, notons que des représentants de plus de dix pays ont consulté l'Office en 1997-1998 au moment où ils élaboraient dans leurs administrations respectives des régimes de réglementation de l'énergie adaptés à leurs besoins. En outre, l'Office a fait partie du groupe de travail sur l'énergie organisé sous l'égide de l'Asia Pacific Economic Cooperation, un groupement de 18 pays de la région du Pacifique. En partageant son savoir-faire et ses connaissances, l'Office a raffermi sa réputation d'organisme canadien de régulation de l'énergie et a intensifié la collaboration avec les représentants officiels d'autres pays dans le domaine de l'énergie.

iv) Accès du public aux décisions, aux registres publics et à l'information de l'Office, et rapport coût-efficacité de la gestion de l'information

Système de dépôt électronique des documents relatifs à la réglementation

L'échange de renseignements touchant la réglementation suppose souvent des processus complexes exigeant beaucoup de manipulations. Le mouvement de l'information entre l'Office et les clients avec lesquels il traite repose largement sur la distribution manuelle de multiples copies de documents en papier. Pour rehausser son efficacité et sa souplesse, l'Office a lancé le projet de dépôt électronique en 1993 en vue d'explorer les possibilités de mettre la technologie informatique à contribution aux fins du traitement et du dépôt par voie électronique des documents intéressant la réglementation.

Les deux premières étapes devant conduire à la mise en oeuvre éventuelle du Système de dépôt électronique des documents relatifs à la réglementation (SDÉDR) ont été exécutées avec succès. De concert avec la CÉO, l'Office a décidé, en novembre 1997, d'aller de l'avant avec la mise en oeuvre du SDÉDR. Cette décision vient à la suite de la réussite de l'étape de validation du concept, qui consistait à mettre à l'essai les modèles de documents électroniques élaborés au cours de l'année précédente.

Cette initiative rehaussera de beaucoup la capacité des clients de prendre part aux processus de réglementation de l'Office peu importe la distance qui les sépare du siège de l'Office. Le système vise à permettre la création, l'échange, l'utilisation et la réutilisation des renseignements touchant la réglementation sous une forme électronique.

Site Internet

Inauguré en 1996-1997, le site Internet de l'Office a été visité par un grand nombre de Canadiens et d'étrangers en 1997-1998. Il offre l'accès à tout un éventail de documents et de services d'information partout dans le monde. On y trouve notamment des fiches documentaires sur l'historique de l'Office, sa structure organisationnelle, son rôle d'organisme de réglementation, son mandat et le processus d'audience, ainsi que des rapports statistiques mensuels, des bulletins sur les activités de réglementation, des communiqués et d'autres documents. Il s'agit d'un outil rentable car il permet à l'Office de mettre davantage l'accent sur la production et la diffusion électroniques de documents, et d'épargner le temps et les coûts d'impression associés à l'utilisation de papier. Au cours de 1997-1998, notre site Internet a enregistré en moyenne 25 000 visites par mois, contre 8 000 par mois en 1996-1997. Le public y a accès en tout temps par le réseau électronique mondial. Ainsi, nos clients bénéficient maintenant d'un choix plus vaste de documents et de services d'information.

Service d'écoute par liaison téléphonique

Pour la commodité du personnel et des participants au processus de réglementation qui ne peuvent assister à une instance à Calgary, l'Office offre un service d'écoute par liaison téléphonique. En 1997-1998, il a offert ce service dans le cadre de ses onze instances majeures. Le service est à la fois efficace et économique, car il permet aux membres du personnel et aux clients de suivre les instances sans y être physiquement présents, et donc améliore l'accès en direct aux instances de l'Office.

Autres services

Voici d'autres services d'information offerts pendant la période : production d'un bulletin trimestriel des activités de réglementation et de bulletins d'information, et exploitation d'une base de données pour l'établissement des listes d'envoi. En outre, l'Office est doté d'une bibliothèque spécialisée, ouverte au public, qui renferme tous genres de documents de référence, d'ouvrages, de périodiques et de renseignements qui ne sont pas encore accessibles sur le site Internet.

v) ***Rapport coût-efficacité de la surveillance des marchés énergétiques et de la collecte de données sur ces marchés***

Les ententes conclues avec les provinces de l'Alberta et de la Colombie-Britannique concernant la tenue de bases de données communes sur les ressources et les pourparlers préliminaires engagés avec la province de la Saskatchewan ont donné lieu à des arrangements de coopération avec l'Office qui permettront d'utiliser l'expertise au maximum, de réduire des coûts et d'éviter le double emploi dans des domaines d'intérêt commun.

En outre, l'Office a modifié ses *Directives concernant les exigences de dépôt* et publié une nouvelle démarche concernant l'octroi des licences d'exportation à long terme de pétrole brut, qui se veut plus pratique que le processus antérieur. À la lumière des changements qui s'opèrent dans l'industrie, l'Office a aussi décidé de changer le degré de détail des renseignements sur l'approvisionnement en gaz qu'un demandeur de certificat doit déposer. Ces initiatives ont eu pour effet de réduire le coût de la réglementation, de permettre à l'Office de répondre avec plus de souplesse aux besoins et d'accélérer la prise des décisions.

L'Office a publié les rapports suivants pendant l'exercice : «Évaluation du marché du gaz naturel : Réponse des producteurs à l'évolution des conditions du marché 1992-1996» et «Étude de l'approvisionnement en gaz non raccordé - Phase II - Évaluation des réserves de gaz non raccordées de la Colombie-Britannique». Ces ouvrages ont fourni de précieux renseignements à l'entreprise privée et au public en général. En 1999, l'Office prévoit publier un important rapport intitulé «L'énergie au Canada - Offre et demande 1998-2025», qui constituera une analyse sur plus de vingt-cinq ans de la situation de l'offre et de la demande d'énergie au Canada. En prévision de ce projet, l'Office a arrêté cette année un plan de mise en oeuvre et mené une première série de consultations publiques.

vi) *Rapport coût-efficacité de la réglementation touchant la construction et l'exploitation de pipelines*

Pendant l'exercice 1997-1998, l'Office s'est employé énergiquement à introduire de nouvelles démarches de réglementation. Le travail se poursuit toujours, mais l'Office a déjà pris des mesures concrètes afin d'adapter ses façons de fonctionner à l'évolution du secteur énergétique.

Comme nous l'avons mentionné antérieurement, au chapitre de la coopération avec d'autres ministères et organismes, l'Office a eu des discussions avec l'Agence canadienne d'évaluation environnementale sur les approches qui lui permettraient de remplir ses obligations à l'égard de la préparation des rapports d'étude approfondie, et ces consultations aboutiront à l'adoption de démarches plus efficaces et efficientes dans le domaine des évaluations environnementales.

En collaboration étroite avec plusieurs associations de l'industrie, l'Office a parrainé en septembre 1997 un atelier sur les enjeux clés de la réglementation économique. Grâce à cette initiative, il s'est assuré l'engagement de l'industrie d'élaborer, au sein de toutes les associations, une vision commune de l'orientation future de la réglementation économique. Bien qu'on ne puisse encore parler de progrès concrets notables, cette initiative a permis de créer un climat d'ouverture et de souplesse qui pourrait faciliter la conclusion d'autres ententes à l'avenir.

Westcoast Energy a déposé auprès de l'Office, pour qu'il l'approuve, un «Cadre de réglementation assoupli» qui est le fruit d'un accord intervenu entre la compagnie et ses expéditeurs sur plusieurs questions essentielles. L'Office a approuvé le Cadre durant l'exercice 1998-99. Le Cadre représente un mécanisme révolutionnaire, axé sur les forces du marché, qui permettra aux parties de s'entendre, entre elles, sur les droits à payer au titre des services de collecte et de traitement, sans avoir à s'en remettre à un organisme de réglementation.

En 1997-1998, l'Office a parrainé «Sensibilisation 1997», un atelier consacré à l'examen des questions de sécurité sur les pipelines interprovinciaux. L'initiative a favorisé un dialogue sur les grandes questions relatives au transport par conduite et permis aux participants de mettre en commun les meilleures pratiques dans le domaine.

En outre, pour éviter de faire double emploi, le Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST) et l'Office coordonnent leurs activités liées aux enquêtes sur les accidents pipeliniers. Le BST et l'Office s'efforcent de mettre en place d'ici la fin de l'exercice 1998-1999 un système d'avis unique pour la communication des incidents qui doivent être signalés.

Une version refondue du *Règlement sur les pipelines terrestres* a été acheminée au ministère de la Justice sous forme d'ébauche. Cette mise à jour du Règlement reflète un changement d'orientation qui consiste à rendre les règlements moins normatifs et davantage axés sur la performance et l'atteinte d'objectifs. Par conséquent, les révisions mettront un accent accru sur l'entretien des pipelines et exigeront des compagnies qu'elles soient proactives dans la gestion des risques. Ces changements auront aussi pour effet de réduire le fardeau de la réglementation.

L'Office a modifié le *Règlement sur le recouvrement des frais de l'Office national de l'énergie* afin d'y signaler Express Pipeline Ltd. à titre de compagnie d'oléoduc de grande importance, aux fins du recouvrement des frais. D'autres modifications au Règlement, approuvées en avril 1998, consistaient à y inclure des définitions génériques, englobant toutes les compagnies assujetties au recouvrement des frais, de sorte qu'il ne soit plus nécessaire de modifier les annexes pour y signaler une nouvelle compagnie. Ces changements contribueront à rendre les processus de recouvrement des frais plus efficaces, compte tenu que le régime a permis à l'Office en 1997-1998 de recouvrer 85 p. 100 de ses coûts de fonctionnement auprès des compagnies qu'il réglemente.

L'Office a coordonné ses activités concernant la fissuration par corrosion sous tension (FCST) avec deux organismes de réglementation provinciaux, l'AEUB et la Technical Standards and Safety Authority de l'Ontario pour garantir que les recommandations découlant de l'enquête sur la FCST soient pleinement mises en oeuvre. L'ensemble des recommandations visant la conception des pipelines, la mise sur pied d'une base de données sur la FCST pour toute l'industrie, l'amélioration des méthodes

d'intervention en cas d'urgence et le partage de l'information ont été mises en oeuvre. Il en est résulté une meilleure compréhension de la FCST à l'échelle de la collectivité et un dialogue plus fructueux sur les grandes questions touchant la sécurité du transport.

vii) Qualité des conseils et de l'aide fournis aux membres et à la direction de l'Office

Proportion des décisions ayant fait l'objet d'un appel ou d'une révision

En qualité de tribunal d'archives, l'Office rend ses décisions en matière de réglementation en se fondant sur la preuve déposée publiquement et sur des processus transparents et bien établis.

L'Office joue un rôle clé dans l'économie énergétique du Canada en veillant à ce que tous les aspects fassent l'objet d'un examen attentif dans le cadre du mandat que lui confère la loi, et en appliquant des méthodes de réglementation efficaces, efficientes et axées sur les résultats.

Le rendement de l'Office dans l'exécution de ses attributions comme organisme de réglementation est reflété en partie par la fréquence des appels et des demandes de révision de décisions, ainsi que par le délai requis pour produire les décisions.

Révisions

L'Office a traité plus de 4 000 demandes au cours des cinq dernières années et, sur ce nombre, il a reçu 26 demandes de révision. En 1997-1998, il a traité 750 demandes et reçu cinq demandes de révision. Il a rejeté ou refusé deux de ces dernières et a fait droit à deux autres demandes, ce qui a donné lieu à la modification de la décision dans un cas et à la confirmation de la décision, dans l'autre cas. Une demande de révision était à l'étude au 31 mars 1998. (Tableau 4)

Tableau 4

Révisions - Données historiques 1993-1998

Année	Demandes de révision	Décisions confirmées	Décisions modifiées/abrogées	Demandes refusées/rejetées/retirées
1993-1994	9	1	3	5
1994-1995	3			3
1995-1996	5		1	4
1996-1997	4	1	2	1
1997-1998	5*	1	1	2
Total	26*	3	7	15

* Il y avait une demande en instance au 31 mars 1998.

Appels

De même, au cours de cette période de cinq ans, 37 requêtes ont été déposées devant les tribunaux. De ce nombre, 34 étaient des demandes d'autorisation d'interjeter appel, des appels et des demandes d'examen judiciaire, et le reste était des renvois et des demandes d'accès à l'information. Sur les six appels autorisés, cinq avaient été entendus par les tribunaux au 31 mars 1998; une cause n'a pas encore été entendue. La diminution du nombre d'appels et d'examens judiciaires entendus par les tribunaux, ainsi que du nombre de requêtes accueillies, témoigne de la qualité des conseils et de l'aide fournis à l'Office et à ses cadres. (Tableau 5)

Tableau 5

Appels et examens judiciaires - Données historiques 1993-1998

Année	Demandes initiales et appels	Décision maintenue	Décision annulée	Demandes refusées/ rejetées/ retirées
1993-1994	5			5
1994-1995	3			3
1995-1996	9	1	2	6
1996-1997	9	3	1	4
1997-1998	8*			7
Total	34	4	3	25

* Il y avait une demande en instance au 31 mars 1998.

En outre, les membres de l'Office ont préparé à l'intention des cadres et des employés un énoncé de leurs attentes visant à clarifier l'appui dont ils ont besoin pour rendre des décisions justes, impartiales et respectées. L'importance de fournir des conseils judiciaires s'appuyant sur une analyse et des recherches solides, le souci de cohérence, l'éthique professionnelle et un style de rédaction clair et concis sont certaines des exigences qu'ils ont rappelées au personnel. Cet énoncé a fourni une orientation claire pour garantir que les membres de l'Office obtiennent une aide et des conseils judiciaires.

viii) Compétitivité sur le marché du travail de Calgary

Tirer parti de notre «statut d'employeur distinct»

Tout comme la majorité des entreprises du secteur énergétique à Calgary, l'Office a eu du mal à attirer et à retenir des travailleurs de la catégorie professionnelle. Il cherche à être un employeur de choix sur le marché du travail de Calgary en offrant un régime de rémunération raisonnable et un milieu de travail exceptionnel. L'Office compte atteindre cet objectif grâce à une structure centrée sur l'équipe, à sa volonté d'offrir un climat de travail où règnent la confiance, l'honnêteté et le respect mutuel, à un modèle décisionnel axé sur la participation de tous, à des formules de travail souples, et à la place importante qu'il accorde au perfectionnement des employés.

Bien qu'il fasse toujours partie du gouvernement fédéral, l'Office peut déterminer ses propres politiques et pratiques en matière de rémunération. La grande majorité des employés sont syndiqués, y compris le personnel professionnel, et à l'instar de tout le reste de la fonction publique fédérale, ils sortent tout juste d'une période de restrictions salariales qui a duré six ans. L'Office a entamé en 1997 des négociations collectives avec les deux syndicats représentant ses employés, adoptant comme approche la négociation à la satisfaction de toutes les parties. Comme nous le mentionnons plus loin, l'Office a conclu une entente avec l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada («IPFPC») et il poursuit les négociations avec l'Alliance de la fonction publique du Canada («AFPC»).

Récompenses et reconnaissance

Pour souligner le dévouement de ses employés, l'Office a instauré un programme officiel de récompenses et de reconnaissance articulé autour des «célébrations en l'honneur des équipes» et des «récompenses pour longs états de service». En 1997-1998, 150 employés ont été primés pour leurs états de service, et des équipes appartenant à tous les secteurs de l'Office ont tenu des célébrations pour marquer leurs réalisations. De plus, l'Office est honoré de la participation de ses employés à la vie communautaire de Calgary. En 1997-1998, par exemple, le personnel de l'Office a reçu un certificat de bronze en reconnaissance de sa participation à la campagne Centraide. Le programme de récompenses et de reconnaissance permet de remercier les employés individuels et les équipes pour le dévouement et l'ardeur au travail dont ils font preuve dans le cadre des nombreux projets réalisés au fil des ans.

Des conventions collectives «à l'image de l'ONÉ»

À titre d'employeur distinct, l'Office s'efforce de négocier des conventions collectives qui reflètent ses circonstances particulières — des conventions qui le rendront compétitif sur le marché de Calgary, mais qui véhiculent les valeurs clés de la fonction publique. L'Office a appuyé ses négociations sur des recherches sur les salaires offerts à Calgary pour des emplois comparables. La convention collective négociée avec l'IPFPC en janvier 1998 représente un pas important dans cette direction. Elle prévoit des ajustements salariaux et des primes de maintien en fonction qui ont fait baisser considérablement le taux de roulement chez le personnel professionnel de l'Office, qui atteignait 18 p. 100. En outre, la nouvelle convention a supprimé ou réduit un certain nombre d'avantages qui n'étaient pas couramment offerts sur le marché de Calgary et ne répondaient pas aux besoins de l'ONÉ.

ix) Satisfaction des clients internes

Restructuration

Le 1^{er} avril 1997, l'Office est passé de dix directions fonctionnelles à cinq secteurs d'activité interfonctionnels. Les secteurs Demande, Opérations, Produits et Gestion de l'information ont alors été établis, tandis que le secteur des Services généraux n'a complété sa réorganisation qu'en juillet 1997.

Peu après la mise en oeuvre de ces nouvelles structures en avril, les chefs de secteur et d'équipe ont bénéficié de séances de formation en leadership centrées sur des aspects comme la prise de décisions, l'animation de réunions efficaces, l'établissement d'objectifs et la gestion du changement.

En 1997-1998, l'Office s'est mis à élaborer un nouveau processus de gestion du rendement dont le but est de définir pour chaque employé des responsabilités claires, des objectifs précis et des critères de mesure des résultats, et de mettre de l'avant les comportements prônés dans l'énoncé de l'Engagement de l'Office. Le processus doit établir un lien entre les responsabilités de l'employé, les attributions de son équipe et de son secteur et, finalement, les buts globaux de l'organisme, tels qu'ils sont formulés dans le document intitulé *Budget des dépenses 1997-1998 — Un rapport sur les plans et les priorités*. On prévoit que le processus instauré mettra fortement l'accent sur le perfectionnement et l'apprentissage continu. L'élaboration du concept exposé ci-dessus a laissé une grande place à la participation et à la consultation des employés, sous forme de groupes de réflexion, de questionnaires et de séances portes ouvertes auxquelles assistaient des membres de l'équipe exécutive.

Le plan de déménagement du siège de l'Office a également été exécuté en 1997-1998. Suite à l'expiration de son bail et au choix d'un nouvel emplacement à l'issue d'un appel d'offres, l'Office a eu la possibilité de réaménager son milieu physique de manière à mieux appuyer la transformation culturelle de ses unités de travail en secteurs interfonctionnels. L'Office a mis sur pied une équipe du déménagement au cours de l'hiver 1997, qui s'est chargée de planifier et de coordonner toutes les activités connexes. L'Office occupait huit étages et demi dans l'immeuble Energy Plaza; depuis le 17 août 1998, il occupe moins de quatre étages au Barclay Centre, situé au 444, 7^e Avenue S.-O., à Calgary.

Programmes généraux et besoins de dotation

L'Office fonctionne en régime de recouvrement des frais depuis 1991, ce qui lui a permis de recouvrer 85 p. 100 de ses coûts auprès des compagnies qu'il réglemente, plutôt qu'auprès du contribuable. Le recouvrement des frais est calculé en fonction du temps que le personnel consacre à la réglementation de chaque produit, du volume des

expéditions de gaz naturel, de pétrole brut et de liquides sur les pipelines réglementés par l'Office et des quantités d'électricité exportées. Le régime de recouvrement des frais fonctionne de pair avec le système de rapport d'utilisation du temps de l'Office. Ce dernier a été instauré en 1997-1998 afin de suivre, par secteur, le temps consacré aux fonctions de conseil et de réglementation et de prévoir ses coûts de réglementation le plus efficacement possible.

Depuis le milieu des années 1980, l'Office n'a cessé de réduire les ressources qu'il utilise pour s'acquitter de ses responsabilités. Au début des années 1990, son effectif se chiffrait à environ 400 employés et, grâce à l'adoption de méthodes plus efficaces pour remplir ses fonctions de conseil et de réglementation, il a progressivement ramené son effectif au niveau actuel, soit 256 ETP en 1997-1998 (Tableau 6).

Tableau 6

Données historiques sur la dotation 1993-1998	
Exercice	Équivalents temps plein
1993 - 1994	335
1994 - 1995	298
1995 - 1996	279
1996 - 1997	272
1997 - 1998	256

Transformation culturelle

La restructuration était essentielle pour transformer l'ONÉ en un milieu de travail centré sur l'équipe, où tous les employés participent à la prise des décisions et mettent l'accent sur les processus et les résultats. En 1997, l'Office a investi des ressources dans la formation des employés afin qu'ils puissent tirer le maximum d'une telle structure, ainsi que dans l'élaboration de systèmes visant à clarifier les rôles et les responsabilités. Il a aussi commencé à simplifier ses programmes et processus en vue de maximiser son efficience et son efficacité. Par exemple, il a mis en place un programme pour aider les chefs de secteur et les chefs d'équipe à créer des équipes dirigeantes cohésives et bien orientées, qui comprennent leur rôle et leurs responsabilités de direction; il a entrepris une étude pour la conception d'un système de classification qui s'harmonise avec ses stratégies globales; et il a commencé l'élaboration et la mise en oeuvre d'un processus de gestion du rendement des employés qui lui permettra de mieux fixer les objectifs et évaluer le rendement. En 1997-1998, les attentes et les préoccupations du personnel ont

soulevé de nombreuses questions en matière de gestion du changement, et l'Office a adopté diverses stratégies pour y faire face, notamment des groupes de réflexion, des questionnaires et des sondages doublés de séances de facilitation. Ces démarches ont contribué à améliorer la communication et à faire mieux comprendre la transformation culturelle.

Leadership professionnel

La transition d'une structure axée sur la spécialité à une structure centrée sur les processus risque d'entraîner une baisse de la qualité du travail, sur le plan professionnel et technique, car le savoir-faire est dispersé entre plusieurs équipes multidisciplinaires. Pour contrer ce problème, l'Office a élaboré et lancé son programme de leadership professionnel. Afin de maintenir et de rehausser les compétences techniques et professionnelles indispensables à l'exercice de son rôle de réglementation, l'Office a créé quatre postes de spécialistes en chef dans les domaines du génie, de l'économie, de l'environnement et des ressources énergétiques. Le programme, défini à la suite de consultations exhaustives avec les employés, vise les objectifs suivants :

1. Maintenir et rehausser les capacités techniques de l'Office;
2. Voir à ce que l'Office aient accès aux avis et aux renseignements techniques et professionnels dont il a besoin;
3. Rehausser l'excellent calibre des équipes et de leurs membres;
4. Maintenir et accroître la capacité de l'Office d'attirer, de perfectionner et de retenir des employés compétents.

Passage à l'an 2000

L'Office estime que la préparation à l'an 2000 constitue une priorité autant pour lui que pour l'industrie qu'il réglemente. Il a été actif au sein de l'industrie et des compagnies qu'il réglemente afin de les sensibiliser aux enjeux et de recueillir des renseignements sur leur état de préparation. Sur le plan interne, il a pris des mesures pour repérer les problèmes associés au passage à l'an 2000 et y remédier.

Initiatives de réglementation de l'Office

À l'extérieur de l'organisation, l'Office a joué un rôle actif dans le dossier de l'an 2000. Le passage à l'an 2000 pourrait avoir de sérieuses conséquences sur l'infrastructure pipelinière canadienne si la défaillance de logiciels à fonction horodatrice ou de systèmes à logique intégrée devait entraîner une réduction de la capacité pipelinière et des pénuries pour les consommateurs. L'Office a demandé à toutes les compagnies qu'il réglemente de lui fournir une évaluation de leur état de préparation. Il a récemment obtenu cette information et il l'analyse. En juin 1998, un examen préliminaire des mesures prises par les compagnies

réglementées a indiqué que les grandes sociétés pipelinières avaient des plans en place en prévision de l'an 2000. L'Office a prévenu les compagnies réglementées de son intention de leur demander des mises à jour de leurs plans pour l'an 2000 à la fin de l'année civile et en juin 1999.

De plus, nous avons communiqué avec bon nombre de nos organismes homologues provinciaux afin de les sensibiliser aux enjeux et d'établir s'il y a lieu d'adopter une approche concertée dans ce dossier. Pour ce qui est de la sensibilisation au problème, l'Office a présenté un exposé sur les enjeux liés au passage à l'an 2000 dans le cadre de la conférence CAMPUT tenue sous l'égide de l'Association des membres des tribunaux d'utilité publique au Canada, tribune qui regroupe la plupart des organismes provinciaux de réglementation de l'énergie. L'Office poursuit ses démarches et pourrait assumer un rôle plus considérable en la matière.

L'Office joue un rôle de réglementation limité en ce qui touche le transport de l'électricité. Toutefois, nous collaborons étroitement avec Ressources naturelles Canada et l'Association canadienne d'électricité pour produire une évaluation de la capacité de l'infrastructure canadienne de l'électricité de faire face aux enjeux de l'an 2000.

Systemes internes de l'ONÉ

Applications générales

L'Office se sert de plusieurs applications informatiques pour garantir un fonctionnement efficace de l'organisme. Ces applications, qui sous-tendent ses activités, consistent notamment en des systèmes liés aux ressources humaines, des systèmes financiers et de rapport d'utilisation du temps et des systèmes de gestion du matériel et des contrats. Il s'agit de logiciels du commerce ou d'applications maison conçus dans FoxPro ou MS Access. L'Office a terminé un inventaire de ses systèmes généraux et a dressé des plans de travail pour les rendre conformes aux exigences de l'an 2000. Ces travaux progressent selon le calendrier prévu. Les nouveaux projets lancés dans les dernières années, tels que le projet SDÉDR, sont entièrement conformes aux exigences de l'an 2000.

Applications sous-tendant les activités de réglementation

Les secteurs d'activité ont élaboré des applications de réglementation pour les appuyer dans leurs fonctions de réglementation. Aucun de ces systèmes ne saurait être défini comme «critique», c'est-à-dire susceptible d'avoir une incidence sur la santé ou la sécurité des Canadiens. L'Office ne sait pas si ces applications sont conformes aux exigences de l'an 2000 et ne les a pas évalués sous ce rapport. S'ils

ne l'étaient pas, cela entraînerait pour toute conséquence de légères pertes d'efficacité du point de vue de la manipulation des données.

Pour se prémunir contre d'éventuels incidents liés au passage à l'an 2000, l'Office compte prendre les mesures suivantes :

- dresser un inventaire de toutes ses applications (terminé);
- mener une évaluation des risques sur le plan juridique et opérationnel (terminée en juillet 1998);
- dresser des plans d'urgence (travail à terminer d'ici novembre 1998); prendre des mesures correctives (remplacer, réformer ou corriger) pour remédier aux déficiences par rapport aux exigences de l'an 2000.

En raison de la modernisation de l'infrastructure informatique de l'Office, bon nombre de ses systèmes doivent être transposés dans une nouvelle plate-forme technologique.

Infrastructure informatique

L'Office prévoit deux grandes initiatives qui l'aideront à répondre à ses besoins opérationnels ainsi qu'aux exigences de l'an 2000. La première consiste à remplacer en 1998 l'environnement informatique de tous ses postes de travail, projet qui s'inscrira dans un programme de revue et de maintenance de la technologie informatique que l'Office a déjà remis depuis fort longtemps. Le nouvel environnement des postes de travail sera conforme aux exigences de l'an 2000. La deuxième initiative consiste à transférer les applications de l'infrastructure matérielle Vax à une nouvelle infrastructure matérielle conforme aux exigences de l'an 2000, qui sera en place dès septembre 1999.

Systèmes à logique intégrée

L'Office n'a pas d'équipement à logique intégrée si ce n'est quelques machines de bureau. Les systèmes à logique intégrée ne constituent pas un sujet de préoccupation pour nous.

B.3 Le mot de la fin

Durant l'exercice 1997-1998, l'Office national de l'énergie a entrepris une refonte en profondeur de ses structures au moment même où l'industrie connaissait un fort regain d'activité. Personne n'aurait pu prévoir une hausse de 75 p. 100 des activités de réglementation par rapport à la moyenne des trois années antérieures.

Fort d'un effectif de 256 employés à temps plein, l'Office a traité des questions complexes d'intérêt public dans le cadre de ses audiences et a travaillé avec acharnement pour régler les nombreuses demandes et autres questions dont il a été saisi. Outre ces activités, l'Office a mis en oeuvre ses nouvelles structures organisationnelles en avril 1997. Il ne lui manquait donc pas de défis à relever cette année. Néanmoins, l'Office a aussi mené plusieurs initiatives importantes afin de simplifier et d'harmoniser les processus, de structurer et d'exécuter des revues stratégiques et systématiques de pipelines vieillissants, et de refondre avec succès ses structures et ses processus administratifs.

Avec comme toile de fond un effectif réduit à son plus bas niveau en vingt ans, une hausse considérable de la charge de travail en matière de réglementation et la restructuration réalisée au cours de l'année, l'Office a mené à bien plusieurs initiatives notables qui sont décrites à la *Partie III - Réalisations en matière de rendement*.

Cependant, l'Office n'a pas atteint certains des buts globaux, des objectifs stratégiques et des résultats attendus dont il était question dans le document *Budget des dépenses 1997-1998 — Un rapport sur les plans et les priorités*, notamment aux points de vue suivants :

- Divers règlements et lignes directrices visant à simplifier et à harmoniser les processus, ou à les clarifier, n'en sont encore qu'à l'étape de la rédaction, le retard dans ce dossier étant attribuable à l'augmentation de la charge de travail en matière de réglementation et aux délais requis pour accomplir certains changements d'ordre administratif et juridique.
- Le Système de dépôt électronique des documents relatifs à la réglementation n'a pas été mis en oeuvre intégralement en raison d'exigences poussées sur le plan technique et de la sécurité, et de la nécessité de maintenir les arrangements consensuels avec les participants au sein de l'industrie.
- L'Office a reporté jusqu'en 1998-1999 le réexamen général de ses systèmes d'information parce qu'il lui fallait d'abord se doter d'une vision globale de la gestion de l'information et dresser un plan d'action.
- La mise en oeuvre de toutes les facettes de la transformation de l'Office a suscité des défis en raison des questions relatives à la gestion du changement et de la lourde charge de travail en matière de réglementation.

Somme toute, l'exercice 1997-1998 s'est révélé une année riche en défis pour l'Office, ses gestionnaires et son personnel. Ce fut une année marquée par des réalisations et par quelques revers. Néanmoins, l'Office a le mérite d'avoir mené à bien un certain nombre d'instances et d'initiatives de première importance.

Partie IV : Rendement financier

C.1 Aperçu

L'Office national de l'énergie s'efforce constamment de rehausser l'efficacité et l'efficacité de ses activités et d'en réduire les coûts au minimum. Pendant de nombreuses années, l'Office a réussi à fonctionner avec des niveaux de référence qui ne cessaient de diminuer.

Graphique 1

Données financières historiques (en millions de dollars)

	<u>1992-1993</u>	<u>1993-1994</u>	<u>1994-1995</u>	<u>1995-1996</u>	<u>1996-1997</u>	<u>1997-1998</u>
Niveau de référence	33,6 \$	32 \$	30,9 \$	30,3 \$	30,1 \$	28 \$ ⁽¹⁾
Dépenses réelles	27,5 \$	28,4 \$	27,4 \$	25,9 \$	26,9 \$	28 \$

1 L'ONÉ a reçu une autorisation de budget des dépenses supplémentaire de 1,4 million de dollars relativement au report de fonds non dépensés en 1996-1997, ce qui a porté à 29,4 millions de dollars les autorisations totales pour 1997-1998.

Par le passé, les salaires ont compté pour entre 65 et 75 p. 100 des coûts de fonctionnement de l'Office.

C.2 *Sommaire des crédits approuvés*

Tableau financier 1

Autorisations pour 1997-1998 - Partie II du Budget des dépenses				
Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)				
Crédit	Office national de l'énergie	Dépenses prévues 1997-1998	Autorisations totales 1997-1998	Dépenses réelles 1997-1998
35	Dépenses de fonctionnement	24,7	26,1 ⁽¹⁾	24,7
(S)	Régime d'avantages sociaux des employés	3,3	3,3	3,3
		28	29,4	28
1 L'ONÉ a reçu une autorisation de budget des dépenses supplémentaire de 1,4 million de dollars en 1997-1998 relativement au report de fonds non dépensés en 1996-1997.				

C.3 Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Tableau financier 2

Dépenses prévues contre dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)									
Secteurs d'activité	ETP	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions et contributions votées	Total provisoire Dépenses brutes votées	Subventions et contributions	Total Dépenses brutes	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total Dépenses nettes
Conseil et réglementation en matière d'énergie									
- dépenses prévues	300	27,4	0,6	-	28	-	28	-	28
<i>(autorisations totales)</i>	<i>300</i>	<i>28,8</i>	<i>0,6</i>	<i>-</i>	<i>29,4</i>	<i>-</i>	<i>29,4</i>	<i>-</i>	<i>29,4</i>
- réelles	256	26,2	1,8	-	28	-	28		28
Autres recettes et dépenses									
Recettes à valoir sur le Trésor									-23
<i>(autorisations totales)</i>									<i>-23</i>
(réelles)									-24,8
Coûts des services offerts par d'autres ministères									3,2
<i>(autorisations totales)</i>									<i>3,2</i>
(réelles)									3,2
Coût net du programme									8,2
<i>(autorisations totales)</i>									<i>9,6</i>
(réelles)									6,4

Nota - Les chiffres en italiques correspondent aux autorisations totales pour 1997-1998 (budgets des dépenses principal et supplémentaire et autres autorisations).

Les chiffres en caractères gras correspondent aux dépenses/recettes réelles en 1997-1998.

Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

C.4 Comparaison historique des dépenses prévues et des dépenses réelles totales

Tableau financier 3

Dépenses prévues contre dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)					
Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1995-1996	Dépenses réelles 1996-1997	Dépenses prévues 1997-1998	Autorisations totales 1997-1998	Dépenses réelles 1997-1998
Réglementation et conseil en matière d'énergie	25,9	26,9	28	29,4 ⁽¹⁾	28

1 L'ONÉ a reçu une autorisation de budget des dépenses supplémentaire de 1,4 million de dollars en 1997-1998 relativement au report de fonds non dépensés en 1996-1997.

C.5 Tableaux qui ne s'appliquent pas à l'ONÉ

Tableau financier 4 : Concordance entre l'ancienne et la nouvelle structure

Ne s'applique pas à l'Office national de l'énergie

Tableau financier 5 : Besoins en ressources par organisation et secteur d'activité

Ne s'applique pas à l'Office national de l'énergie

Tableau financier 6 : Recettes à valoir sur le crédit

Ne s'applique pas à l'Office national de l'énergie

C.6 Recettes à valoir sur le Trésor

Tableau financier 7

Recettes à valoir sur le Trésor par secteur d'activité (en millions de dollars)					
	1995-1996 Réelles	1996-1997 Réelles	1997-1998 Dépenses prévues	1997-1998 Autorisations totales	1997-1998 Réelles
Réglementation et conseil en matière d'énergie	23,6	24,6	23	23	24,80
Total provisoire	23,6	24,6	23	23	24,8
Total des recettes à valoir sur le Trésor	23,6	24,6	23	23	24,8

C.7 Autres tableaux qui ne s'appliquent pas à l'ONÉ

Tableau financier 8 : Paiements législatifs

Ne s'applique pas à l'Office national de l'énergie

Tableau financier 9 : Paiements de transfert

Ne s'applique pas à l'Office national de l'énergie

Tableau financier 10 : Dépenses en immobilisations par secteur d'activité

Ne s'applique pas à l'Office national de l'énergie

Tableau financier 11 : Projets d'immobilisations

Ne s'applique pas à l'Office national de l'énergie

Tableau financier 12 : État des grands projets de l'État

Ne s'applique pas à l'Office national de l'énergie

Tableau financier 13 : Prêts, investissements et avances

Ne s'applique pas à l'Office national de l'énergie

Tableau financier 14 : Sommaires financiers concernant le fonds renouvelable

Ne s'applique pas à l'Office national de l'énergie

C.8 Passif éventuel

Tableau financier 15

Passif éventuel (en millions de dollars)			
Liste des éléments du passif éventuel			
	Montant des éléments de passif éventuel		
	le 31 mars 1996	le 31 mars 1997	Courant au 31 mars 1998
Prêts	S/O	S/O	S/O
Détails			
* détails			
* détails			
Détails			
Revendications et causes en instance ou imminentes			
Litiges	-	-	0,1
Non litigieux	14,6	15,2	21,7
Total	14,6	15,2	21,8
<p>L'une des grandes compagnies réglementées par l'Office a déposé devant la Cour fédérale du Canada un avis de plainte concernant le pouvoir de l'Office de recouvrer ses frais de réinstallation auprès des compagnies qu'il réglemente. En 1995, la Cour fédérale a rendu un jugement en faveur de l'Office, lequel a été annulé par la Cour d'appel fédérale le 10 juin 1997.</p> <p>Les coûts associés à la réinstallation de l'Office ont été jugés non recouvrables aux termes du <i>Règlement sur le recouvrement des frais de l'Office national de l'énergie</i>. Par conséquent, outre le remboursement des frais de réinstallation payés, la Cour a adjugé à l'appelant les dommages-intérêts préalables et postérieurs au jugement. La somme due en vertu du jugement a été payée.</p> <p>Par la suite, un certain nombre de compagnies réglementées ont déposé des avis de plainte, pour contrer d'éventuels problèmes de prescription. L'Office a engagé des négociations avec ces compagnies, au nom de la Couronne, en vue de régler leurs réclamations.</p>			

Partie V - Groupement des rapports

D.1 Politiques spéciales en matière de voyages

Dispositions touchant les absences aux fins de l'audience sur les projets gaziers de l'île de Sable

Les dispositions suivantes visent les membres et les employés de l'Office national de l'énergie établies à Calgary qui sont affectés à l'audience sur les projets gaziers de l'île de Sable et se trouveront en situation de voyage pendant une période de dix semaines ou plus.

1. Voyages au foyer

Les employés auront droit à un voyage au foyer supplémentaire (où à l'équivalent des frais de voyage connexes) pour toute période de huit semaines passée en situation de voyage. Ceci s'ajoute aux dispositions en vigueur et porte le nombre de voyages autorisés à ce qui suit :

Semaines d'absence <u>prévues</u>	<u>Autorisation de base</u>	Voyages au foyer	
		<u>Absence prolongée</u> <u>Voyages</u>	<u>N^{bre} total de voyages</u>
10	2	1	3
11-13	3	1	4
14-15	4	1	5
16	4	2	6
17-19	5	2	7
20-22	6	2	8

Le nombre de voyages au foyer accordés est fonction de la durée prévue de l'absence; l'employé peut s'en prévaloir à n'importe quel moment durant la période d'absence, sous réserve, bien entendu, des besoins du service. À titre d'exemple, l'employé qui est censé être absent pour 16 semaines a droit à six voyages au foyer, et il peut décider de ne pas s'en prévaloir pendant les 8 premières semaines, puis de retourner chez soi tous les week-ends les six semaines suivantes.

Pour ce qui est des frais de voyage équivalents, l'employé peut, au lieu de faire un voyage au foyer, se faire rembourser les frais associés à la visite de son conjoint ou d'un membre de sa famille à son lieu d'affectation (ceci comprend le billet d'avion et le transport local aller-retour entre l'aéroport et le lieu d'hébergement), pourvu que les coûts ne dépassent pas les frais qu'il aurait engagés pour retourner soi-même à son domicile.

2. Indemnité pour absence prolongée

Pour accorder aux employés une compensation raisonnable à l'égard des coûts supplémentaires qu'ils engagent à leur lieu de résidence et à leur lieu d'affectation temporaire en raison d'une absence prolongée, une indemnité pour absence prolongée de 5 \$ par jour leur sera versée. Cette dernière s'ajoute à l'indemnité de faux frais de 6 \$ par jour à laquelle l'employé a droit pour chaque jour d'absence de son domicile. Seuls les employés qui prévoient être absents pour au moins dix semaines ont droit à l'indemnité pour absence prolongée, mais celle-ci leur est versée à compter du premier jour de la période d'absence.

22 avril 1997

D.2 Coopération avec d'autres organismes gouvernementaux ou organismes de réglementation

Administration du pipe-line du Nord («APN»)

L'Office assure une aide technique et administrative à l'APN qui, en vertu de la *Loi sur le pipeline du Nord*, assume la responsabilité première de surveiller la planification et la construction du tronçon canadien du réseau de transport du gaz naturel de l'Alaska, projet réalisé par Foothills Pipe Lines Ltd. Le président de l'Office, M. Kenneth Vollman, agit en qualité de directeur et fonctionnaire désigné de cet organisme.

Bureau de la sécurité des transports du Canada («BST»)

L'Office national de l'énergie assume la responsabilité exclusive de la réglementation de la sécurité des oléoducs et des gazoducs de ressort fédéral, mais pour les enquêtes sur les accidents liés aux pipelines, il oeuvre de concert avec le Bureau de la sécurité des transports du Canada. Les rôles et les attributions de chaque organisme à cet égard sont définis dans un protocole d'entente.

Développement des ressources humaines Canada («DRHC»)

L'Office a signé un protocole d'entente avec DRHC afin de coordonner les activités en matière de sécurité conformément à la Loi sur les OPC et à la Loi sur l'ONÉ. Le protocole vise tous les pipelines que réglemente l'Office et les installations connexes.

Ressources naturelles Canada («RNCan»)

L'Office a signé un protocole d'entente avec RNCan afin de réduire les chevauchements et de renforcer la coopération. Ce protocole d'entente porte sur des points comme la collecte et l'exploitation des données, l'amélioration des modèles énergétiques et les études spéciales.

Ministère de l'Expansion économique du Territoire du Yukon («MEÉ»)

L'Office continue de travailler avec les représentants du Yukon afin de faciliter le transfert des responsabilités touchant la réglementation du pétrole et du gaz, conformément à l'Entente de mise en oeuvre de l'Accord Canada-Yukon. Il fournit des conseils techniques spécialisés au MEÉ.

Alberta Energy and Utilities Board («AEUB»)

L'Office a signé un protocole d'entente avec l'AEUB sur l'intervention d'urgence. Le protocole décrit l'aide mutuelle qui peut être offerte en cas d'accident pipelinier en Alberta et prévoit l'intervention plus rapide et plus efficace des deux organismes.

En 1997, l'Office a maintenu sa participation dans un groupe de travail sur les pipelines créé avec l'AEUB en vue d'élaborer des exigences uniformes et compatibles en matière de réglementation. Cette démarche devrait leur permettre de mieux utiliser leurs ressources et de réduire le fardeau de la réglementation pour l'industrie pipelinrière et le public.

L'Office et l'AEUB ont élaboré une base de données commune sur les réserves de pétrole et de gaz qui se trouvent en Alberta. Les deux organismes cherchent de meilleurs moyens de tenir à jour les estimations des réserves et explorent d'autres possibilités de coopération.

Ministère de l'Emploi et de l'Investissement de la Colombie-Britannique («MEI»)

En décembre, l'Office et le MEI ont signé un accord en vue de l'élaboration d'une base de données commune sur les réserves de pétrole et de gaz qui se trouvent en Colombie-Britannique. Les deux organismes cherchent de meilleurs moyens de tenir à jour les estimations des réserves et explorent d'autres possibilités de coopération.

Commission de l'énergie de l'Ontario («CÉO»)

L'Office poursuit les travaux relatifs au Système de dépôt électronique des demandes relatives à la réglementation (SDÉDR) en collaboration avec la CÉO et une vingtaine d'autres participants importants dans le domaine de la réglementation. Le projet SDÉDR

débouchera sur la mise en place d'un système électronique entièrement fonctionnel permettant la création, l'échange, l'utilisation et la réutilisation de l'information de réglementation. La coopération avec la CÉO garantira son utilisation dans les deux paliers de gouvernement.

Ministère de l'Énergie et des Mines de la Saskatchewan («MÉM»)

Des discussions préliminaires ont eu lieu à l'égard de l'établissement d'une base de données commune sur les réserves.

Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve

L'Office a signé un protocole d'entente avec Ressources naturelles Canada dans lequel il s'engage à fournir des conseils et de l'aide à RNCan et aux provinces de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse dans la rédaction des versions fédérale et provinciales de règlements qui portent sur les zones extracôtières assujetties à des accords de cogestion des ressources.

D.3 Office national de l'énergie
Comptes rendus trimestriels des activités de réglementation

Tableau I
1^{er} avril - 30 juin 1997

Audiences publiques	Résultat	Effet
I. Federated Pipelines (Northern) Ltd. Pipeline pour le transport du pétrole et de liquides de gaz naturel OH-3-96	Décision rendue le : 10 avril Endroit : Calgary (Alberta) Audience : du 24 au 27 février (4 jours)	Transport de 8 250 mètres cubes (52 000 pieds cubes) de pétrole et de LGN par jour. Coût estimatif : 40,8 millions de dollars
II. Pipeline Interprovincial Inc. Remise en service de la canalisation 8 OH-4-96	Décision rendue le : 17 avril Endroit : London (Ontario) Audience : du 27 au 31 janvier (4 jours)	Remise en service de 210 km de canalisations.
III. Novagas Clearinghouse Pipeline Ltd. Pipeline de liquides de gaz naturel OH-2-96	Décision rendue le : 1 ^{er} mai Endroit : Calgary (Alberta) Audience : du 10 au 12 février (3 jours), les 12 et 13 mars (2 jours)	Construction de 58 km (35 milles) de canalisations. Coût estimatif : 8 millions de dollars

Audiences par voie de mémoires	Résultat	Effet
I. Diverses demandes d'exportation de gaz - GHW-2-96 (Costal Gas marketing Co., Enron Capital & Trade Resources Corporation, Pan Energy Marketing Limited Partnership, ProGas Ltd. et United States Gypsum Company)	Décision rendue le : 23 avril	Cinq demandes en vue d'exporter 9,5 milliards de mètres cubes (333,4 milliards de pieds cubes) de gaz naturel.
II. Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc. (TQM) Règlement pluriannuel sur les droits - RHW-1-97	Décision rendue le : 30 avril	Le règlement approuvé prévoit des besoins en recettes de 65 926 000 \$.

Nota - L'Office a été saisi d'un certain nombre d'autres demandes et questions n'exigeant pas la tenue d'une audience publique et toutes ces dernières ont été réglées.

Questions relatives au gaz naturel	5	Questions relatives aux régions pionnières	. 1
Questions relatives à l'électricité	. 4	Questions relatives à la sécurité 1
Questions relatives aux pipelines	. 3	Autres questions 4
Questions relatives au transport, aux droits et aux tarifs 5		

Tableau II
1^{er} juillet - 30 septembre 1997

Audiences publiques	Résultat	Effet
I. Compagnie des pétroles Amoco Canada Ltée au nom de Dome Kerrobert Pipeline Ltd. Pipeline de liquides de gaz naturel OH-1-97	Décision rendue le : 17 juillet Endroit : Calgary (Alberta) Audience : 16 juin (1 jour)	Transport de 18 577 mètres cubes (116 850 barils) de LGN par jour. Coût estimatif : 23 millions de dollars
II. Westcoast Energy Inc. - Droit exigibles en 1997 RH-2-97	Décision rendue le : 22 août Endroit : Vancouver (Colombie-Britannique) Audience : du 23 au 27 juin (4 jours)	Approbation d'un Règlement négocié avec droits incitatifs s'appliquant du 1 ^{er} janvier 1997 au 31 décembre 2001, ou d'une méthode de conception des droits.
III. TransCanada PipeLines Limited - Droits exigibles en 1997 RH-1-97	Décision rendue le : 18 septembre Audience : 3 jours	Approbation de nouveaux droits exigibles à compter du 1 ^{er} janvier 1997. Approbation du projet de remplacement du SGO.

Audiences par voie de mémoires	Résultat	Effet
I. Diverses demandes d'exportation de gaz GHW-1-97 (Androscoffin Energy Inc., PanCanadian Petroleum Ltd., ProGas Limited, Vermont Gas Systems Inc., Wascana Energy Inc.)	Décision rendue le : 30 septembre	Six demandes en vue d'exporter 37,8 milliards de mètres cubes (1,3 billion de pieds cubes) de gaz naturel.

Nota - L'Office a été saisi d'un certain nombre d'autres demandes et questions n'exigeant pas la tenue d'une audience publique et toutes ces dernières ont été réglées.

Questions relatives au gaz naturel	4
Questions relatives à l'électricité	2
Questions relatives aux pipelines	5
Questions relatives au transport, aux droits et aux tarifs	1
Questions relatives aux régions pionnières .	1
Questions relatives à la sécurité	2
Autres questions	1

Tableau III
1^{er} octobre - 31 décembre 1997

Audiences publiques	Résultat	Effet
I. Novagas Canada Ltd. - Westcoast Energy Inc. Arrangements liés au gaz à Taylor (Colombie-Britannique) MH-2-97	Décision rendue le : 15 octobre Endroit : Calgary (Alberta) Audience : du 15 au 29 septembre (4 jours)	Audiences portant sur les pratiques de Westcoast Energy Inc. à l'égard des contrats de distillation, à Taylor (Colombie-Britannique)
II. Renversement du sens de l'écoulement dans la canalisation 9 de Pipeline Interprovincial Inc.	Décision rendue le : 18 décembre Endroit : Calgary et London (Ontario) Audience : août/septembre (21 jours)	Approbation de la construction du gazoduc au coût de 89 millions de dollars.
III. Projets gaziers de l'île de Sable GH-6-96	Décision rendue le : 3 décembre Audience : les 4 et 5 avril du 7 au 14 avril (56 jours)	Rapport de la Commission d'évaluation environnementale conjointe, publié le 27 octobre 1997
IV. TransCanada PipeLines Limited - Installations de 1998 GH-2-97	Décision rendue le : 8 décembre Audience : du 22 septembre au 1 ^{er} octobre (6 jours)	Constructions d'installations en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario en 1998. Coût estimatif : 824,9 millions de dollars.

Nota - L'Office a été saisi d'un certain nombre d'autres demandes et questions n'exigeant pas la tenue d'une audience publique et toutes ces dernières ont été réglées.

Questions relatives au gaz naturel	3
Questions relatives à l'électricité	2
Questions relatives aux pipelines	6
Questions relatives au transport, aux droits et aux tarifs	3
Questions relatives aux régions pionnières	1
Autres questions	2

Tableau IV
1^{er} janvier - 31 mars 1998

Audiences publiques	Résultat	Effet
I. Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc. (TQM) Gazoduc - Prolongement vers PNGTS GH-1-97	Décision rendue le : 3 avril Endroit : Montréal (Québec) Audience : du 17 novembre au 17 décembre (20 jours)	Transport de 5,9 millions de mètres cubes (210 millions de pieds cubes) de gaz par jour vers des marchés d'approvisionnement dans le Nord-est des États-Unis. Transport de 1,4 million de mètres cubes (48,7 millions de pieds cubes) de gaz par jour destinés à approvisionner les Cantons de l'Est, au Québec.
II. Alliance Pipeline Ltd. («Alliance») Gazoduc - GH-3-97	Décision rendue le : Non encore publié Endroits : Calgary, Fort St. John, Edmonton, Regina Audience : En cours (56 jours)	Début d'une audience publique, le 6 janvier 1998, portant sur une demande d'Alliance Pipeline Ltd. visant à faire approuver la construction de la partie canadienne d'un pipeline destiné au transport du gaz naturel, et des installations connexes, qui s'étendra du nord-est de la Colombie-Britannique et du nord-ouest de l'Alberta jusque dans le Midwest américain. Coût estimatif de la partie canadienne (si elle est approuvée) : 1,9 milliard de dollars

Audiences par voie de mémoires	Résultat	Effet
I. Diverses demandes d'exportation de gaz - GHW-2-97 Androscoggin Energy Inc., Pan Canadian Petroleum Limited, ProGas Limited, Vermont Gas Systems Inc., Wascana Energy Inc.	Décision rendue le : 3 mars	Octroi de huit licences autorisant l'exportation de 35,2 milliards de mètres cubes (1,2 billions de pieds cubes) de gaz naturel.

Nota - L'Office a été saisi d'un certain nombre d'autres demandes et questions n'exigeant pas la tenue d'une audience publique et toutes ces dernières ont été réglées.

Questions relatives au gaz naturel	1
Questions relatives à l'électricité	2
Questions relatives aux pipelines	8
Questions relatives au transport, aux droits et aux tarifs	4
Questions relatives à la sécurité	1
Questions relatives aux régions pionnières	1
Autres questions	2

Partie VI - Autres renseignements

E.1 Personnes-ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires :

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, prière de communiquer avec un des membres ou des employés de l'Office nommés ci-dessous :

Office national de l'énergie
444, 7^e Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P 0X8

Téléphone : (403) 292-4800
Télécopieur : (403) 292-5503
Internet : www.neb.gc.ca

Kenneth W. Vollman	président
Gaétan Caron	directeur exécutif
Brenda Kenny	chef de secteur, Demandes
John McCarthy	chef de secteur, Opérations
Terrance Rochefort	chef de secteur, Produits
Scott Richardson	chef de secteur, Gestion de l'information
Sylvia Farrant	chef de secteur, Services généraux
Judith Hanebury	avocate générale
Peter Schnell	chef d'équipe, Planification et rapports
Elizabeth Arden	Administratrice du site Web